

document de travail

Janvier 2014

136

Séminaire AFD

Mali : une contribution de la recherche française et européenne

Vendredi 12 avril 2013

Coordination : François Gaulme (gaulmef@afd.fr), AFD

Département de la Recherche

Agence Française de Développement 5 rue Roland Barthes
Direction de la Stratégie 75012 Paris - France
Département de la Recherche www.afd.fr

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce Document de travail sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence Française de Développement ou de ses institutions partenaires.

Directrice de la publication : Anne PAUGAM

Directeur de la rédaction : Alain HENRY

ISSN : 1958-539X

Dépôt légal : 1er trimestre 2014

Mise en page : Elsa MURAT

Sommaire

Avant Propos	5
Note liminaire	6
Programme du séminaire	8
Résumé	9
Synthèse des contributions et des débats	12
Table ronde 1 - Le cadre politique et institutionnel	17
Table ronde 2 - Aspects socio-économiques du problème malien	24
Table ronde 3 - Quelle aide pour quelle reconstruction de l'Etat ?	32
Conclusion	38
Chronologie	40
Bibliographie des participants aux tables rondes	45
Liste des acronymes et abréviations	49
Références bibliographiques	50



MALI



- Capitale d'État (plus de 1 200 000 hab.)
- Plus de 100 000 hab.
- Plus de 50 000 hab.
- Plus de 20 000 hab.
- Plus de 10 000 hab.
- Autre localité
- Limite de région
- Limite de cercle
- Groupe ethnique
- Route principale
- Autre route
- - - Piste
- Voie ferrée
- ✈ Aéroport, aérodrome
- Point d'eau
- Barrage, chute
- ▨ Terrain inondable
- ▭ Parc national



Avant-Propos

Ce texte constitue la synthèse des communications et des débats d'un séminaire sur le Mali ayant réuni, le 12 avril 2013, au siège de l'Agence Française de Développement à Paris, des chercheurs spécialisés sur ce pays et des praticiens des relations internationales, autour d'une question centrale : que faire pour éviter à l'avenir que l'aide au développement, si elle ne contribue pas à résoudre les crises politiques ou même à consolider le pays, ne devienne au contraire une partie du problème ?

Pour répondre à cette interrogation, une approche pluridisciplinaire et des thématiques croisant les regards a produit un certain nombre de constats et de commentaires dans un cadre d'expression d'autant plus libre qu'il était fermé. Cette rencontre, qui était loin de prétendre à une impossible exhaustivité dans le traitement des problèmes, s'est tenue un mois avant la réunion des bailleurs de fonds du Mali à Bruxelles. Visant avant tout à alimenter le positionnement final des différents bailleurs, en premier lieu la France et l'Union européenne, ils ont été jugés suffisamment riches d'analyses et parfois même critiques vis-à-vis des idées reçues, pour mériter d'être plus largement diffusés sous une forme écrite et synthétique. Ces réflexions pourront servir à des débats ultérieurs avec les Maliens eux-mêmes ou avec des chercheurs venus du continent africain.

Du fait de l'évolution de la situation au Mali, avec notamment l'élection d'un nouveau président en juillet 2013, sans incidents notables, la question se posait de l'actualisation éventuelle d'une telle synthèse. Cependant, l'extrême contextualisation des débats, reproduits dans ce document, ne favorisait pas une telle option, puisque certaines remarques ont été faites pour ainsi dire à chaud dans un contexte précis. L'intervention militaire française se déployait alors, sans que l'engagement de l'ONU au Mali ne se soit encore concrétisé. Cette synthèse se limite donc à être le reflet le plus fidèle possible du séminaire du 12 avril 2013, l'apport d'information complémentaire se cantonnant à un ajout bibliographique et à une chronologie (voir p.40) de la crise malienne de janvier 2012 à l'élection présidentielle de 2013 et à ses suites immédiates.

François Gaulme

Département de la Recherche, AFD, Paris

Note liminaire

Dans la nouvelle conjoncture issue de l'intervention militaire française au Mali et de ses conséquences sur les perspectives d'actions civiles dans ce pays, le séminaire organisé à son siège par l'AFD le 12 avril 2013 est né d'un constat initial : alors que ce pays fut longtemps un partenaire « privilégié » des bailleurs de fonds, la situation avant cette intervention ne traduisait pourtant pas un succès de l'aide publique au développement. Ce constat devait inviter les bailleurs à revoir leurs analyses et leurs méthodes d'intervention. Une importante énergie étant mobilisée actuellement en faveur de la réconciliation et de la relance économique du Mali, il a paru opportun, voire même nécessaire, que les bailleurs puissent intégrer dans leurs réflexions, la compétence et les connaissances des chercheurs et des universitaires : sociologues, anthropologues, économistes, politistes et géographes.

Le but de la réunion n'était pas de définir des solutions pour le Mali – ce qui relève de la responsabilité des Maliens –, mais plus modestement de faire en sorte que des chercheurs européens, regroupés à Paris pour la circonstance, puissent, dans une approche pluridisciplinaire, faire bénéficier les acteurs de l'aide de leurs savoirs et de leurs réflexions. Il s'agissait de démontrer ainsi que la politique de développement française et européenne envers le Mali pouvait, face aux enjeux multiples d'une situation de sortie de crise, s'appuyer effectivement sur une expertise approfondie, fruit d'une expérience de longue durée appuyée principalement par des financements publics en matière de recherche depuis des décennies.

Pour faciliter un dialogue parfois délicat entre l'expertise scientifique et la pratique de l'aide au développement dans son environnement politique, diplomatique et mili-

taire, cette réunion fermée s'est tenue selon les règles de Chatham House¹. Elle regroupa durant une journée entière plus d'une trentaine de participants, pour moitié des chercheurs résidant en France et en Europe mais ayant tous une expérience du terrain malien, et pour moitié des praticiens de l'administration française émanant des 3 D (Diplomatie, Défense, Développement), tous directement concernés par le traitement des sorties de crises politiques, des guerres civiles et des « situations de fragilité », avec, pour la majorité d'entre eux, une affectation actuelle sur le Mali et le Sahel. La liberté adoptée dans la prise de parole a permis aux uns et aux autres d'émettre des hypothèses multiples et personnelles quant aux causes de la crise malienne, ainsi que sur les problèmes et les insuffisances de l'aide publique au développement.

Après une entrée en matière précisant le point de vue d'un opérateur du développement sur le Mali, le séminaire avait été divisé en tables rondes correspondant aux trois grands thèmes de préoccupation actuelle : (1) les questions sécuritaires, politiques et religieuses ; (2) les aspects socio-économiques du problème malien et (3) le rôle de l'aide dans un redressement national, avant une conclusion générale des travaux. Lors des tables rondes successives, les présentations à la tribune, toujours nominales, étaient suivies à chaque fois d'une discussion générale impliquant l'ensemble des participants.

En vue d'une diffusion élargie du contenu des débats, sous la forme d'une synthèse publiée par l'AFD, et afin de faciliter la clarté de l'exposition et la lisibilité de l'analyse, les participants ont accepté que, pour cette synthèse détaillée, les contributions des différents chercheurs à la tribune – correspondant généralement à des positions exprimées

1 Pas de citation, ni d'attribution ; expression à titre personnel et non institutionnel.

aussi dans des articles scientifiques ou à des interventions orales ou écrites à caractère public – soient présentées de manière nominale, dans l'ordre qui avait été celui des tables rondes du séminaire et que détaille le programme. La discussion générale de chaque table ronde, impliquant

l'ensemble des participants, ainsi que l'introduction et la conclusion du séminaire, impliquant des praticiens soumis à un devoir de réserve, restent cependant anonymes, conformément aux règles de Chatham House et à la liberté de ton qui caractérisait le séminaire.

Programme du séminaire

AFD, Paris, 12 avril 2013

- 9h** **Introduction** par Alain Henry (RCH/AFD) et Yves Boudot (AFR/AFD)
- 9h15 - 10h45** **Film « Dialogue inter-communautaire à Tombouctou »**
Commentaire par Eric Blanchot (CDH) et Charles Grémont (IRD)
Discussion et pause
- 11h00 - 12h30** **Table ronde 1. Le cadre politique et institutionnel**
(Modérateur : Laurent d'Ersu, CAPS/MAE)
André Bourgeot (MSH): « L'intégrité territoriale du Mali et le cas de Kidal »
Pierre Boilley (Paris I-CEMAf) : « Le Nord du Nord, une question spécifique ? »
Gilles Holder (CNRS/CEAf-CEMAf): « Islam et espace public au Mali »
Yvan Guichaoua (University of East Anglia) : « Les acteurs armés non-étatiques »
Discussion et pause
- 14h - 15h30** **Table ronde 2. Les axes socio-économiques**
(Modérateur : François Gaulme, RCH/AFD)
Etienne Le Roy (Paris I) : « Légitimer tous les droits fonciers ? »
André Marty (IRAM) : « Les éleveurs maliens : le cas du Gourma »
Michèle Leclerc-Olive (CNRS/EHESS) : « Collectivités territoriales et développement économique »
Françoise Bourdarias (Université François-Rabelais, Tours) : « Salariés maliens dans les entreprises chinoises »
Joseph Brunet-Jailly (IRD) : « Corruption et services publics au Mali »
Discussion et pause
- 15h45 - 17h15** **Table ronde 3. Quelle aide pour quelle reconstruction de l'Etat ?**
(Modérateur : Serge Michailof, Paris I)
Gwenola Possémé-Rageau (CDH) : « L'aide au Nord depuis 1992 »
Marc Raffinot (Paris X) : « Le Mali, bon élève des bailleurs ? »
Paul Melly (Chatham House, Londres) : « Aider le Mali : une réponse britannique »
Pierre Calame (FPH) : « Quel type d'Etat pour le Mali ? »
Discussion et propositions
- 17h15 - 17h30** **Esquisse de conclusions**
Etienne Rolland-Piègue (DGM/MAE) et Jean-Bernard Véron (STR/AFD)
- 17h30 - 18h** **Clôture du séminaire** (Alain Henry)

Résumé

Alors que le Mali fut pendant longtemps un « chouchou » (*darling*) des bailleurs de fonds, la situation actuelle ne traduit pas un succès de l'aide publique au développement. Ce constat semble inviter les bailleurs de fonds, dont l'AFD, à revoir leurs méthodes d'intervention.

L'impression demeure que le Mali est en faillite, alors qu'il était considéré naguère comme un pays « modèle ». Au regard des circonstances, il a paru opportun d'organiser à Paris un séminaire sur la situation au Mali, ses causes, ses perspectives et l'éventuelle responsabilité des bailleurs, en ayant recours à des compétences pluridisciplinaires disponibles sur place, pour ne pas limiter la réflexion aux habituelles sphères économiques et politiques, et faire s'exprimer aussi des sociologues, des anthropologues et des historiens en relation directe avec le terrain malien.

Certaines pistes de réflexion ont été particulièrement mises en lumière durant les travaux du séminaire :

Aspects sécuritaires, politiques et religieux

Les attaques et l'occupation du Nord par les groupes armés en 2012 y ont laissé des destructions et de profondes blessures qui seront difficiles à cicatrifier. Chacun y étant armé, la situation reste dangereuse. Comment les populations vont-elles pouvoir vivre à nouveau ensemble ? Des missions d'enquêtes internationales et d'humanitaires restent à organiser, pour éviter que les représentations de « l'autre » ne soient tronquées et pour favoriser le dialogue sur la base de la vérité.

Depuis janvier 2012, les événements sont intervenus dans un contexte extrêmement complexe où organisation sociale, religion, banditisme, revendications identitaires et interventions extérieures se mélangent. La situation de la région de Kidal, où il paraît compliqué de désarmer le mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), est

différente de celle de Gao et de Tombouctou, dont la libération n'a pas conduit à une sécurisation de leur espace. Rien n'indique non plus que le trafic de drogue ait disparu, la capacité des trafiquants à changer de route étant permanente. Il existe enfin une inquiétude forte quant à l'attitude de l'armée malienne envers les populations, en particulier dans la zone d'élevage du Gourma. Un autre élément du contexte n'a guère été pris en considération jusqu'à présent, alors qu'il reste en première ligne : le rôle d'une conception rigoriste de l'islam et le nouveau poids politique du facteur religieux.

La sphère islamique a tiré de la démocratisation et de la libéralisation intervenues au début des années 1990 un important bénéfice social : les organisations musulmanes ont profité du fait que l'Etat se retirait du contrôle politique et religieux et des politiques publiques. Passant de la charité à la solidarité, cette société civile islamique est perçue comme politique. La sphère islamique se trouve désormais tiraillée entre Wahhabites, plus soucieux de conquérir du pouvoir, et Malékites, socle historique de l'islam au Mali. Le conflit malien a mis aussi au grand jour un salafisme radical sévissant dans cette région depuis une décennie. Depuis l'intervention militaire française, le projet d'un Etat islamique n'est plus d'actualité, mais les acteurs musulmans et les références islamiques pèseront durablement et de plus en plus dans le champ politique au Mali.

Aspects socio-économiques

L'examen de la situation foncière depuis deux décennies conduit à affirmer que l'Etat est une fiction et reste à inventer. C'est en pratique une multitude de droits, coutumiers ou d'usage, qui permet de gérer au Mali les ressources rares entre l'agriculture et l'élevage. Dans ce contexte, la généralisation de la propriété privée risque de faire sauter la société malienne et d'accoucher de

catastrophes.

Par ailleurs, l'échec de la décentralisation malienne vient de la réticence de l'Etat central à attribuer des compétences aux collectivités territoriales, qui n'ont aucun moyen d'investir. Il existe pourtant dans l'Ouest malien quelques exemples prometteurs de prise en charge par les collectivités territoriales de problèmes localement importants : dans la région de Kayes, des collectivités se sont organisées en intercommunalité sur des questions de désenclavement, d'urbanisation ou d'exploitation minière.

L'émergence d'une nouvelle conception du salariat doit également être prise en compte au regard des transformations intervenant au Mali dans les sphères familiales, religieuses et politiques. Le modèle des rapports aînés/cadets qui régnait dans le secteur informel, avait fini par s'imposer, puis par s'étendre aux grandes entreprises industrielles. Ce type de relation ne fonctionne pas dans les entreprises gérées par des étrangers, dont les Chinois. Dans ce contexte, la revendication d'un contrat formel de salariat garanti par un Etat fort et protecteur de la population s'est répandue à toutes les catégories de travailleurs.

La corruption, enfin, est l'une des plaies du Mali, comme d'ailleurs d'autres Etats de la région. Généralisée et banalisée, pratiquée par des personnalités n'ayant de cesse de la critiquer en public, elle est considérée comme « légitime » au Mali, où elle se trouve favorisée par l'empilement des règles et la multiplicité des systèmes juridiques. Face aux faits, subsiste une cécité et une absence de fermeté du Nord au niveau des négociations multilatérales et bilatérales, alors que les juges maliens tendent à considérer que les lois des partenaires du développement ne s'appliquent pas chez eux. Pourtant, il ne faut pas sous-estimer la revendication interne d'un Etat juste, donnant à l'islam politique une part de sa force.

Quelle aide pour quel type d'Etat ?

Le Mali, « chouchou » de bailleurs de plus en plus laxistes à son égard et l'un des premiers pays à bénéficier des

réductions de dettes, a reçu une aide budgétaire de plus en plus importante et de plus en plus incontrôlée. Il semble nécessaire aujourd'hui de reconstruire l'Etat malien, tout comme d'éviter de reproduire un système d'aide dans lequel les bailleurs aussi ne sont plus crédibles : il ne s'agit pas de faire plus, mais de faire différemment.

Il est surprenant que l'aide internationale n'ait pas pu prévenir les événements survenus au Nord. Les trois régions du Nord Mali n'apparaissent pas comme particulièrement pauvres dans les statistiques, le sous-équipement du Nord n'a pas été corrigé ; et la disparition de l'économie touarègue traditionnelle n'a pas été compensée par la création de nouvelles sources de revenus. Ainsi, l'échec malien est aussi un échec de l'aide. A l'avenir, il ne suffira pas de faire un peu plus, il est nécessaire de refonder la manière dont l'aide internationale doit intervenir au Mali.

La vision et les moyens de l'appui au Mali diffèrent encore suivant les capitales : à Londres, la décision de soutenir la ligne adoptée par la France reste spécifiquement britannique dans ses modalités et ne peut aller jusqu'à l'engagement militaire direct du fait de considérations intérieures.

Il est clair cependant que des réformes institutionnelles s'imposent au Mali, et devront faire partie de la négociation de retour à la paix. Pour certains, le fédéralisme est le seul horizon possible ; pour d'autres, cette solution est inacceptable. De toutes manières, la solution ne pourra concerner uniquement le Nord. Il s'agira de repenser l'ensemble des dispositifs constitutionnels et institutionnels nationaux pour redistribuer aux populations les ressources et les responsabilités.

L'aide fait donc partie du problème et non de la solution. Aider un pays comme le Mali ne sert à rien si les efforts ne se concentrent pas sur le cœur du problème, à savoir la gouvernance. Il s'agit d'appuyer l'émergence d'une approche africaine de la gouvernance, en opposition aux « bonnes recettes » standard de la communauté internationale.

Conclusion

En conclusion, cette journée de séminaire a mis en lumière le besoin et l'intérêt d'une interface entre chercheurs et praticiens. Les débats ont montré aussi qu'il existait une importante expertise française pluridisciplinaire concernant le Mali, dont les travaux doivent être diffusés afin d'entraîner des retombées plus larges. Dans la résolution des trois précédentes crises au Mali, les bailleurs de fonds se sont trompés.

Leurs approches techniques, économiques et financières restent insuffisantes pour comprendre les contextes où ils travaillent : pluridisciplinarité et multiplicité des regards s'imposent pour améliorer la qualité du travail d'appui au développement. Dans cette perspective, les analyses et conclusions de cette journée de réflexion pourraient être démultipliées dans de nouvelles rencontres internationales, en premier lieu à Bamako.

Synthèse des contributions et des débats

Introduction générale

Le regard des bailleurs de fonds sur le Mali

L'impression persiste que le Mali est divisé et qu'il est en faillite, alors qu'il était considéré comme un pays « modèle », « chouchou » des bailleurs dans le monde francophone, et le contrepoids d'autres pays africains privilégiés par le monde anglophone. Jugé comme exemplaire pour la coordination de l'aide, le Mali était également, au même titre que le Ghana anglophone, considéré comme très avancé en matière de mécanismes de dialogue avec les bailleurs. Il était enfin décrit comme étant devenu depuis les années 1990 un modèle de gouvernance, avec des élections à intervalles réguliers, résultat d'autant plus notable qu'il se comporta en « enfant terrible » au moment de l'indépendance et quitta un temps la Zone franc.

Le Mali était aussi l'un des pays ayant le plus bénéficié de la dévaluation du franc CFA en 1994, en termes de parité de pouvoir d'achat et de PIB par tête. Pour de nombreux observateurs, il semblait témoigner d'une large progression : la décentralisation donnait l'impression de fonctionner et la lutte contre la corruption était considérée comme une priorité gouvernementale. Aux yeux des bailleurs, et au regard des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), de bons résultats, avec une croissance significative, avaient été obtenus au Mali, devenu par ailleurs l'un des dix-sept pays prioritaires de la coopération française.

Cependant, une forme d'autisme développée par les derniers gouvernements est à souligner : des messages passèrent en vain entre le Quai d'Orsay et les autorités maliennes, et ce jusqu'à la veille du coup d'Etat du 22 mars 2012. Cet autisme s'est traduit par une incapacité du Mali à développer des actions sur la base de messages envoyés

de l'extérieur. Pour l'AFD, le Mali représentait jusqu'à présent 2 à 3 % de son activité volumétrique en Afrique subsaharienne. Si, jusqu'à 2007, elle n'y intervenait qu'en subventions, elle lui accorda aussi des prêts concessionnels à partir de cette date. Cette évolution s'est traduite par une forte croissance du montant total des interventions, passant de 10-20-25 M€ par an à environ 50-60 M€, en faveur notamment d'importants programmes d'infrastructures, comme le projet d'adduction d'eau de Kabala sur la ville de Bamako. L'AFD joue également au Mali un rôle leader dans les secteurs du coton, de l'éducation et dans le secteur privé.

Depuis les événements de 2012, du personnel expatrié de l'AFD a été rappelé à Paris, mais l'Agence de l'AFD à Bamako a néanmoins continué à travailler avec ses partenaires locaux. Certes, son volume d'activité a été réduit, puisque, au lendemain du coup d'Etat du 22 mars 2012, la décision a été prise de suspendre les opérations d'aide – décision qui s'est traduite longtemps par une interruption totale. La situation de plusieurs décaissements a cependant été clarifiée afin de ne pas léser les prestataires.

Au regard des circonstances, il est impératif, de concert avec les autres bailleurs de fonds et les parties maliennes, de s'interroger sur l'éventuelle responsabilité des bailleurs dans ce qui s'est passé, sur les leçons à tirer du passé et sur la manière de modifier l'approche de l'AFD.

Un certain nombre de pistes de réflexion peuvent être dégagées à cet égard :

L'instauration d'une politique de développement territorial, avec le passage d'un Etat central à des structures décentralisées, semble essentielle dans la mesure où il apparaît

qu'un certain nombre de projets de proximité soutenus par les bailleurs avancent grâce aux acteurs locaux. Il est cependant indispensable que cet axe important ne soit pas mis à mal par des pratiques de l'Etat central qui, s'il ne transfère pas les moyens d'agir aux collectivités, risque de les étrangler d'un point de vue financier. La décentralisation reste un défi pour le Mali, notamment dans les régions difficiles d'accès et plus particulièrement au Nord du pays.

Le problème démographique : il est peu probable que la croissance et l'évolution du Mali soit soutenable avec un taux de croissance démographique annuel de 3,6 %. Alors que l'on commence à parler pour d'autres pays africains de « dividendes démographiques », le Mali souffre toujours d'un « poids » à cet égard. L'enjeu consiste donc à transformer ce « poids » en « dividendes ». Certains Maliens sont sensibles à cette réflexion pouvant entraîner des conséquences sur la relation des villes et des campagnes, alors que celles-ci devront pouvoir continuer à nourrir l'ensemble des populations. A ce titre, il est important de souligner aussi que le Mali joue toujours son rôle de « grenier du Sahel », avec, en 2012, une récolte historique de 9,6 millions de tonnes sur les six céréales, entraînant, en dépit des événements (crise politique entraînant une partition de fait), une stagnation, voire une baisse des prix des produits alimentaires.

La question se pose de savoir si les aides budgétaires ont été utilisées d'une manière centralisée et conforme à la loi de finances, ou si des opérations de *window dressing* ont masqué une réalité bien différente de ce que laissent penser les résultats financiers.

Plus concrètement, et au-delà de ces pistes de réflexion, des concours vont être apportés par l'AFD pour remettre en œuvre la distribution d'eau et de l'électricité dans certaines villes du Nord et pour réhabiliter des actifs industriels pillés et détruits. Mais il semble opportun d'éviter le mot de « reconstruction ». Bien qu'une rénovation morale et politique soit nécessaire, le Mali n'est pas à reconstruire d'un point de vue économique. En effet, il a fait preuve de résilience, comme l'a démontré la croissance budgétaire, en 2012, qui n'a pas été une année de « trou d'air ». Si les

pertes liées aux événements pour les banques et les entreprises ont pu être chiffrées à quelque 50 Mds de francs CFA, dès le mois de juillet 2012, ces pertes étaient aussi digérées par le secteur bancaire.

Dans cette conjoncture, et avec 150 M€ de projets à décaisser au Mali, dont des subventions « Objectifs du millénaire » et des opérations de prêts en cofinancement, l'AFD a décidé de mener à bien, en les réévaluant, les projets d'ores et déjà approuvés et octroyés, sans se lancer dans de nouveaux octrois.

Par ailleurs, dans la perspective de la réunion des bailleurs de fonds du Mali le 15 mai 2013 à Bruxelles, une aide budgétaire globale française a enfin été évaluée par une mission tripartite Trésor-MAE-AFD et de nouveaux concours seront mis en place, mais il est avant tout nécessaire de redonner confiance aux différents acteurs.

Le Dialogue intercommunautaire sur Tombouctou (projection d'un film)

La session introductive du séminaire s'est poursuivie par la présentation commentée d'un montage vidéo réalisé à partir de captations d'échanges lors de la réunion au Burkina Faso ayant rassemblé des représentants des communes de la région de Tombouctou, des représentants des camps de réfugiés, des notables, des élus occupant des hautes fonctions, diverses personnes-ressources, des députés et des commerçants. Ce document a été réalisé dans le cadre d'un programme « Sahel » lancé en 2011 par le Centre pour le dialogue humanitaire (CDH), puis redéfini ensuite au regard des événements vers un dialogue inclusif entre populations du Nord du Mali. Ce dialogue s'est traduit depuis le mois d'octobre 2012 par une série de rencontres entre les différentes communautés et des réfugiés, organisées dans le Gourma malien, la zone de Ménaka au Niger, au Sénégal et au Burkina Faso. C'est l'une d'elle, plus particulièrement consacrée début 2013 au devenir de Tombouctou, qui a fait l'objet d'une projection de trente minutes dont on retiendra les éléments suivants :

Tous les participants à ce dialogue constatent la situation et évoquent la paix, les pillages, les morts, les exactions

durant l'occupation, le rôle et l'intervention de la France, la position des réfugiés, la différence de situation entre « occupation » et « libération », les difficultés pour restaurer la confiance, la maîtrise des hommes sur le terrain, le rôle et la responsabilité de l'Etat, le pouvoir des soldats, la création des milices, la dégradation de la cohabitation, la rencontre avec les islamistes, les problèmes d'approvisionnement, le soulèvement des populations, les relations entre « Noirs » et « Blancs », la haine, le travail sur le vivre ensemble des communautés, la présence de « crapules », et, en conclusion, le fait que tous, quels qu'ils soient, vivent la même situation : « *Lorsque la canaille commence à gouverner, tout se perd* », affirmait ainsi l'un des participants.

Commentaires du film par Eric Blanchot (CDH) et Charles Grémont (IRD)

Trois éléments sont à souligner à propos de ce montage : tous les intervenants parlent français ; les femmes, présentes dans ces réunions, ne s'expriment pas ; et les jeunes, souvent accusés d'être les auteurs de troubles, ne sont pas présents.

L'état des villes illustre la douloureuse situation du Mali. Gao, dont le nombre d'habitants est passé de 100 000 à 10 000, est une ville fantôme, totalement détruite et dont toutes les infrastructures sont hors d'état. La situation est la même à Kidal.

Depuis l'intervention militaire du mois de janvier 2013, la situation est plus difficile qu'elle ne l'était aux mois d'octobre et novembre 2012. Les Arabes ne sont plus dans les villes et personne n'ose de l'extérieur descendre s'y ravitailler. L'afflux vers les camps de réfugiés du Niger et du Burkina Faso a augmenté. Les exactions envers la population civile se multiplient actuellement, exactions dont l'armée malienne est souvent accusée. Les gens craignent d'ailleurs que l'intervention de la France ne renforce l'armée malienne, et le nombre de victimes est plus important aujourd'hui qu'il ne l'était sous le régime du MNLA et sous le régime d'occupation du mouvement pour l'Unité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) ou d'Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). L'expression

de « guerre civile » s'applique mal à cette dernière période, dans la mesure où aucun des mouvements armés n'avait encore pris pour cible les populations civiles.

Tout le monde étant armé, la situation reste aujourd'hui [11 avril 2013] dangereuse : des accrochages et des combats ont eu lieu entre des Touaregs et des Arabes pour le contrôle du trafic de marchandises et de la drogue, dans l'extrême Nord du Mali et près de la ville de Gao.

L'assassinat d'un enseignant à Gao, au mois de juin 2012, imputé au MNLA, avait conduit la population civile à soutenir le MUJAO. S'est alors développée une haine farouche du MNLA (et des Touaregs qui y sont assimilés), ce mouvement étant accusé de tous les maux, dont la destruction des villes. Ce sont pourtant des combattants arabes qui ont attaqué Gao le matin du 31 mars 2012, le MNLA n'étant arrivé qu'après 14h00, avant un pillage généralisé.

Tous les participants au dialogue organisé par le CDH dénoncent le régime de faveurs données aux uns et autres, ce qui renforce une haine contre ceux qui se sont enrichis à Bamako avec l'argent des bailleurs de fonds occidentaux. De manière générale, les représentations de « l'autre » s'impriment depuis l'histoire coloniale et ont abouti à une rupture entre les communautés, qui n'a jamais été aussi profonde.

Une transhumance générale des esprits s'est produite et tout le monde a accepté la présence du MUJAO. Mais, à l'extérieur du conflit, la tentation est forte de trouver des formules définitives pour identifier des groupes et des positions, des dissidents politiques. Il subsiste donc le besoin urgent d'une « histoire immédiate » de l'année 2012, intégrant la nécessité de recouper les sources d'informations, notamment venant des populations, et de travailler sur le terrain de concert avec des chercheurs. La vérité doit être faite sur certains événements, tels que la tuerie d'Aguelhok, où le MNLA est accusé d'avoir égorgé des militaires maliens, ce qui pousse l'armée malienne à justifier ses exactions en représailles : sur la prise de Gao du 31 mars 2012, sur la situation à Tombouctou, ou encore sur la réalité sociale sous les régimes successifs du MNLA

et du MUJAO. Ce travail de réflexion permettra d'éviter les amalgames.

Discussion générale de la session introductive

Le débat dégage d'abord l'impression ressentie par certains que, dans la période 2012-2013, les djihadistes ont été les plus corrects vis-à-vis des populations, par rapport au MNLA ou à l'armée malienne.

Un rapport de Human Rights Watch affirme que le MNLA s'est rendu coupable de viols et de pillages après la prise de Gao en 2012, mais une enquête objective reste à effectuer pour savoir qui est à l'origine de tels forfaits. De même, les intimidations envers l'animateur de radio Kader Toure seraient le fait du MNLA comme du MUJAO. D'une manière générale, les pillages sont le fait aussi bien des gens du MNLA que du MUJAO, par exemple à Bourem, mais émanent surtout de personnes originaires du lieu et de la jeunesse locale.

Il apparaît également que les polarisations identitaires sont le résultat de la violence, plus que sa cause. En outre, il est classique, en période d'occupation, que des civils abandonnés par l'Etat collaborent avec les nouveaux pouvoirs en place, quelle que soit leur légitimité effective. Une distinction est donc à établir entre les initiateurs des groupes armés, et ceux qui, à l'instar des jeunes gens de Gao, se sont ralliés à la cause de ces derniers par opportunisme.

Par ailleurs, se pose la question des passerelles existant entre le banditisme ethnique et organisé d'une part, et des dynamiques religieuses d'autre part, les logiques sous-jacentes n'étant pas les mêmes : certains jeunes de villages wahhabites ont peut-être été endoctrinés, *via* l'usage des drogues, mais, si certains villages sont effectivement wahhabites, tous ne sont pas favorables à la violence armée, quoique certaines sectes combattent avec le MUJAO. Cela rejoint la question de la transhumance idéologique d'un groupe à l'autre.

Des missions d'enquêtes internationales et d'organismes humanitaires restent à mener, pour éviter que les représentations de « l'autre » ne soient tronquées et favoriser le

dialogue sur la base de la vérité. Du fait de leur connaissance des logiques à l'œuvre, il est aussi du ressort des chercheurs d'enquêter. La mise en lumière des responsabilités relève d'un travail de la justice auquel celui de l'historien ne peut se substituer. Cependant, les représentations sont à prendre en compte, car les acteurs agissent en fonction de celles-ci.

Le débat porte enfin sur une question centrale : comment des populations plus divisées que jamais vont-elles pouvoir à nouveau vivre ensemble ? Divers axes se dégagent à cet égard :

- une guerre civile précède un processus d'« oubli », pour construire le politique. Quant à la notion de « guerre civile », si l'on peut considérer que le Mali l'a subie au niveau national, il ne s'agit pas cependant d'une guerre entre Arabes et Touaregs ;
- d'un point de vue social et économique, la question des femmes générant des revenus devra être prise en compte dans le traitement de la sortie de conflit : alors qu'elles assuraient la subsistance d'un grand nombre de familles, elles ont tout perdu et ont dû quitter leur maison et leur ville ;
- quant aux bailleurs de fonds, puisqu'il est manifeste qu'ils se sont jusqu'à présent trompés dans la mise en œuvre de l'accompagnement des accords de paix ayant suivi les précédents conflits au Mali, la question qui se pose désormais est de savoir comment ils pourraient accompagner à l'avenir le retour à une meilleure entente entre populations, sans commettre les mêmes erreurs.

En conclusion, ressort du débat l'idée qu'il paraît nécessaire qu'une autorité totalement neutre et ne pouvant être suspectée de complaisance envers le MNLA parvienne à s'exprimer. La récente décision du Conseil des droits de l'homme des Nations unies de désigner un expert indépendant sur le Mali pourrait aller dans ce sens.

Il semble par ailleurs surprenant d'envisager l'organisation d'élections au niveau national alors que les populations

continuent à fuir. De surcroît, une campagne électorale pour la prise du pouvoir local serait source de conflits entre Arabes et Touaregs, risquant ainsi de mettre à mal le dialogue naissant. La crise actuelle joue à ce niveau un rôle

d'accélérateur de tension. En complément à toute solution électorale, il faut donc entendre davantage la voix des populations civiles et soutenir leur discours en citant des sources, sans citer nommément des individus.

Table ronde 1 - Le cadre politique et institutionnel

André Bourgeot (MSH): « L'intégrité territoriale du Mali et le cas de Kidal »

L'examen du contexte permet de donner un éclairage sur les processus et les décisions d'ordre politique. Au regard de l'opération Serval, qui avait pour premier objectif d'éradiquer les groupes « terroristes », et pour deuxième objectif de restaurer l'intégrité territoriale du Mali, se pose la question des moyens dont disposent les décideurs politico-militaires pour atteindre ces objectifs.

Le premier objectif n'est pas atteint, puisque, de manière surprenante, Kidal n'a pas été « libérée » et la libération de Tombouctou et de Gao n'a pas conduit à une sécurisation de leur espace. Des attentats kamikazes ont encore lieu tandis qu'un millier de soldats français tentent de sécuriser la région de Gao, où la wahhabia, financée par l'Arabie saoudite et le Qatar, est extrêmement influente, certains imams pratiquant la charia dans certains villages. Se pose la question des nouvelles alliances au sein de la ville de Gao vis-à-vis du MNLA : une partie de la population s'allie au MUJAO uniquement pour s'opposer au MNLA.

Le MNLA ne représente pas l'ensemble des populations du Nord du Mali et la question se pose de savoir pourquoi Kidal est restée entre les mains de ce groupe.

En outre, il faut se départir d'une approche supposant des entités politiques cohérentes, qui risque de fausser les décisions ultérieures. Il y a en effet une flexibilité structurelle conditionnée par des faits survenant à un moment donné, mais qui renvoie aussi à un système politique touareg fondé sur le factionnalisme et la segmentarité : or, les groupes Ança el-Dine², le mouvement islamique de l'Azawad (MIA), et le MLNA sont tous dirigés par des touaregs Ifoghas, même si l'arabe est devenu la langue

dominante de ces groupes.

Il faut avoir à l'esprit les processus de contrôles territoriaux qui passent par une dimension ethnique : comme partout, la circulation de la drogue passe par le contrôle politique sur les territoires.

Dans ce contexte d'émiettement systémique du politique, émergent des associations de toutes sortes, ce qui pose des problèmes dans le cadre de la Commission de dialogue et de réconciliation.

Des antagonismes politiques apparaissent. Ils sont fondés sur des rapports sociaux, régissant la société, et issus de l'arrivée au pouvoir, via la démocratie électorale, de la communauté des Imghads. Or, si Kidal est laissée aux mains du MNLA, la raison en est que les Ifoghas, « produit » des circonstances historiques issues de la colonisation, ne veulent pas que Kidal soit sous la coupe d'Ag Gamou et des Imghads. Cette dimension ethnique dans la gestion du politique a eu pour conséquence que le bataillon d'Ag Gamou a été dissous alors qu'il détient une capacité d'intervention, qui pourrait être utile à Kidal.

Cette contradiction ne peut que générer une exacerbation du nationalisme malien.

Pierre Boilley (Paris I-CEMAf) : « Le 'Nord du Nord', question spécifique ? »

La situation de la région du « Nord du Nord » est différente de celle de Gao et de Tombouctou, même s'il existe des points communs. Cette zone de Kidal, particulièrement défavorisée, ne dispose pas d'importantes ressources, mis à part l'élevage et quelques ressources minières, et elle manque d'infrastructures. Ses habitants ont notamment en tête cinquante ans de rébellion et de massacres, d'exac-

2 Litt. « Partisans de la Religion (i.e. l'Islam) ».

tions et de répression. Ces rébellions successives ont conduit à des accords de paix : le Pacte national de 1992 et les accords d'Alger de 2006, ces derniers s'étant limités à rappeler les modalités du premier.

Au regard du lourd ressentiment existant contre le Mali et son armée, et de la méfiance envers l'Etat, et compte tenu de la base sociale dont dispose le MNLA dans la région de Kidal, il paraît compliqué de désarmer ce groupe. Le MNLA a cependant renoncé à l'indépendance et à l'auto-détermination, il accepte l'intégrité territoriale et se dit prêt à négocier. Il semblerait qu'il existe un début de contact avec le pouvoir à Bamako.

En revanche, l'opinion publique du Sud est hostile au MNLA, la population de Kidal est méfiante à l'égard du Sud et a peur de l'armée. Les reproches sont donc réciproques.

La question se pose de savoir si l'armée française, qui va sans doute rester durablement sur le territoire, a une responsabilité dans le fait que l'armée malienne ne soit pas montée à Kidal.

Outre la démarche essentielle du dialogue, il est important d'avoir des négociations proprement politiques.

D'aucuns ne peuvent se sentir des enfants de la République tant que le Mali n'aura pas reconnu les différents massacres dont il est responsable. Le MNA et le MNLA se sont d'ailleurs constitués sur la base de la méfiance envers « le Mali ».

En outre, il est impossible d'avoir recours au *statu quo* antérieur à 2011, au regard des événements survenus depuis lors, et il paraît utopique d'envisager que les accords passés puissent être appliqués, puisque tel n'a jamais été le cas.

La solution trouvée pour le Nord devrait être valable pour l'ensemble du Mali, peut-être en s'inspirant du statut particulier intégré au Pacte national stipulant la création d'assemblées territoriales intergroupes pour chacune des régions, qui seraient élues par l'ensemble des populations. Ces assemblées disposant d'une réelle indépendance, bien que sous la responsabilité de l'Etat et de l'armée, la

crainte existe d'une reconstitution de milices locales.

Le Mali devrait faire preuve d'imagination en vue d'un Etat moins centralisé et davantage fédératif, attribuant une part d'autonomie à chacune des régions sans mettre à mal son intégrité territoriale.

En termes d'infrastructures de développement, il demeure une obligation de résultats rapides et visibles : si beaucoup d'argent a été consacré au Nord, personne ne voit où il a été utilisé, il n'existe pas de routes ni d'hôpitaux à Kidal.

Enfin, si la paix revenait et si l'existence d'un bassin d'uranium et de pétrole est confirmée, il faudra faire en sorte que cela profite à la région et que l'Etat puisse utiliser ces ressources pour relancer le développement du Nord.

Gilles Holder (CNRS/CEAF-CEMAf) : « Les organisations islamiques au Mali : entre société civile et tentation politique »

La dynamique de réislamisation qu'on observe au Mali est la conséquence, pour une part, de la libéralisation des économies ouest-africaines des années 1980 et des plans d'ajustement structurel de la Banque mondiale, et pour une autre part, du processus démocratique que les bailleurs ont suscité au début des années 1990 pour mettre en place un cadre politique et juridique en cohérence avec cette nouvelle économie.

Si la confusion entre libéralisation économique et liberté politique révèle sans doute le hiatus idéologique de la démocratie malienne, la sphère islamique va pourtant investir ce processus et en tirer un important bénéfice social. Les organisations musulmanes vont profiter du retrait de l'Etat vis-à-vis du contrôle politique et religieux, mais aussi des politiques publiques, pour investir les champs de la santé, de l'éducation et de la pauvreté.

Par ailleurs, le multipartisme témoignant de la démocratisation a été faussé par la logique du consensus, de sorte que le Mali n'a jamais pu construire une opposition apte à assurer une alternance politique. Les partis n'ont guère de prise sur les programmes politiques, fortement contraints par les bailleurs, et servent simplement à accéder au pouvoir et à

bénéficiaire de la rente qu'il génère. La classe politique qui participe de l'État veille ainsi, d'un côté, à satisfaire les bailleurs soucieux d'indicateurs formels de démocratie et de bonne gouvernance, et, de l'autre, à se présenter devant leur opinion comme les défenseurs d'une occidentalisation acculturante.

Paupérisée par la dérégulation de l'économie et la perte de décision de l'État, fragilisée par la démultiplication des pratiques corruptives, la société malienne adhère de plus en plus aux discours des acteurs religieux qui réclament le retour à l'autorité, la justice et la morale. Au final, si la démocratisation malienne a réjoui les bailleurs de fonds, elle a paradoxalement conduit la société à sortir du politique pour s'engager dans une réislamisation qui charrie le retour de l'État et le nationalisme.

L'entrée du religieux en politique s'est faite *via* la densification des organisations, le retrait de l'État et la mutation d'organisations islamiques en organisations non gouvernementales (ONG) confessionnelles qui s'investissent dans le champ social et renforcent ainsi leur légitimité. Cette société civile islamique, qui est passée de la charité à la solidarité et du débat sociétal aux politiques sociales, est dès lors perçue comme politique.

Cette transformation des organisations musulmanes en reste généralement à l'action sociale, à l'instar de l'association Ançar Dine International³, présente dans 25 pays et forte de 70 000 membres, qui procède à des levées de fonds de quelque 1,5 Md de francs CFA par an. Cependant, une partie de la sphère islamique, notamment wahhabite, n'hésite plus à parler de « *république islamique* », même si cette revendication s'inscrit dans le jeu démocratique et se démarque de ce point de vue des groupes djihadistes qui ont proclamé, en juillet 2012, un État islamique de l'Azawad.

Si les Malékites – souvent appelés « Soufis » – constituent le socle historique de l'islam au Mali et demeurent très majoritaires, les Wahhabites – dits aussi « Sunnites » – sont présents depuis les années 1940 et ont fortement

influencé les débats internes à la sphère islamique, que ce soit en termes de pratiques ou de réformismes. Ils vont jouer un rôle de plus en plus structurant sous le régime de Moussa Traoré, bénéficiant non seulement de l'aide saoudienne et de cadres bien formés, mais aussi d'une capacité à proposer un certain consensus islamique face aux Malékites très divisés par leurs « charismes ».

Après une relative discrétion institutionnelle sous le gouvernement d'Alpha Oumar Konaré, les Wahhabites vont reprendre position sous Amadou Toumani Touré et conquérir le bureau exécutif du Haut conseil islamique du Mali (HCIM), en 2008. Dès lors, ils s'imposent dans l'espace public et entrent dans la sphère étatique, d'abord par la contestation de la réforme du Code de la famille en 2009, puis avec la nomination du Secrétaire général du HCIM à la tête de la commission nationale électorale indépendante en 2011 et, enfin, avec la création d'un ministère des Affaires religieuses en 2012. Ce dernier cherche à influencer directement sur la législation économique et sociale et à travailler l'opinion sur la nécessité d'une doctrine wahhabite mêlant charia et libéralisme.

Si le conflit malien a mis au grand jour un salafisme radical sévissant au nord depuis deux décennies, l'activisme des Wahhabites se fonde lui aussi sur une doctrine salafiste, bien que celle-ci ne soit pas mise en œuvre par un djihadisme. Toutefois, en offrant un service de médiation dans le conflit, les Wahhabites ont cherché à faire passer l'idée que le salafisme est une vision normative de l'islam au Mali. Dans cette tentative de construction d'une raison salafiste hégémonique, les Wahhabites vont réactualiser la notion polysémique de charia qui a traversé de façon dramatique le conflit avec le Nord et instrumentaliser la demande sociale de justice pour la traduire en termes plus politiques de Loi islamique.

Ces initiatives conjuguées des Wahhabites, qui utilisent le HCIM à la manière d'un « parti de l'islam » porteur d'une certaine opinion musulmane, ont conduit des organisations malékites à se constituer en une plateforme revendicative,

³ Qui n'a rien à voir avec le mouvement armé homonyme du Nord.

sous le nom de Groupement des leaders spirituels musulmans du Mali, afin d'obtenir, d'une part, une séparation stricte entre le religieux et le politique et, d'autre part, la représentativité de la majorité malékite au sein du HCIM.

L'intervention militaire française contre les djihadistes à partir de janvier 2013 aura permis de mettre en lumière les excès d'une application de la charia littérale qui va à l'encontre de la demande sociale de justice et qui nie la culture musulmane des populations et les droits des individus eux-mêmes. En contrecoup, la stratégie risquée, que les Wahhabites ont imaginée pour faire valoir une raison salafiste, aura subi un coup d'arrêt, l'opinion publique semblant peu encline à suivre le projet d'une république islamique.

Pourtant, et quel que soit le résultat des élections présidentielles à venir, il est bien certain que la référence islamique et les acteurs musulmans pèseront de plus en plus dans le champ politique malien, y compris et d'abord le salafisme porté par des Wahhabites qui affirment vouloir respecter la logique politique et la voie des urnes.

Toute la question est de savoir si les organisations musulmanes, toutes tendances confondues, se limiteront à l'action sociale dans le cadre d'une société civile redéfinie et élargie, ou si elles seront à nouveau tentées par l'entrisme politique, dès lors qu'elles ne seraient pas considérées comme partenaires de la reconstruction de l'État et de la gouvernance sociale par les acteurs institutionnels et financiers.

Yvan Guichaoua (University of East Anglia, Norwich) :
« Les acteurs armés non-étatiques »

Rendre compte des dynamiques de violence au Nord du Mali nécessite de suivre à la trace les différents acteurs, dans la mesure où la transhumance des combattants s'observe à leur niveau et à celui de leurs chefs. Cependant, certaines lignes de fracture idéologique permettent de cartographier à grands traits les groupes en présence et d'évoquer leur devenir. Ainsi, les revendications du MNLA, en janvier 2012, faisaient référence à d'anciennes préoccupations plus larges que de simples intérêts partisans.

Quatre types de groupes armés se manifestent au long du conflit :

- les djihadistes : AQMI et MUJAO ;
- les groupes à composante majoritairement touarègue, plus ou moins inscrites dans la longue tradition nationaliste touarègue: Ansar ed-Dine, MIA, MNLA ;
- les entités militaires et paramilitaires, héritières des milices communautaires des colonels Gamou et Ould Meydou mises en place sous Ahmadou Toumani Touré et incarnant l'ordre passé ;
- les mouvements d'autodéfense (le Mouvement arabe de l'Azawad) dont l'émergence coïncide avec le passage d'une contestation armée articulée (même vaguement) autour d'un agenda politique (alternativement nationaliste ou islamiste) à une forme de violence orientée vers la préservation d'intérêts restreints. La fragmentation des groupes armés et le repli sur la défense d'intérêts restreints marquèrent aussi l'évolution de la rébellion des années 1990.

Le risque est donc que les entités relativement unitaires au début du conflit se décomposent en une mosaïque de groupes armés rangés derrière des intérêts communautaires et animés par une défiance réciproque. Il importe donc de mettre immédiatement en œuvre une démarche de dialogue. A cet égard, il paraît nécessaire de descendre jusqu'à l'échelon micro pour faire vivre et développer les capacités diplomatiques locales, les contacts informels entre notables en mesure de peser sur les décisions de jeunes hommes en armes capables d'exactions et d'actes criminels.

La France se bat contre AQMI, l'ennemi désigné à éliminer. Mais ce mouvement est historiquement un phénomène importé et est constitué majoritairement d'Algériens et non de Maliens. Sa disparition ne peut pas résoudre les problèmes strictement maliens, mais peut en revanche accroître l'instabilité régionale par essaimage d'unités combattantes.

En outre, il est possible d'imaginer que les membres du MUJAO, le groupe le plus nombreux constitué d'acteurs locaux et maliens, mais manquant de cohésion, se dispersent selon leurs intérêts opportunistes et communautaires.

Au sein des mouvements majoritairement touareg, il apparaît que beaucoup de combattants d'Ansar ed-Dine sont retournés au MNLA ou ont été intégrés au MIA. La France a joué un rôle crucial dans la remise en selle du MNLA, mais le pouvoir de ce dernier à Kidal pose un problème de souveraineté nationale. Ce mouvement a obtenu des acteurs occidentaux et régionaux une reconnaissance significative, validée par les Accords de Ouagadougou. L'usage qui sera fait après les élections présidentielles de ce capital de légitimité externe est incertain.

Ces groupes sont donc en mouvement et il est difficile de prédire leur devenir.

Concernant les organisations paramilitaires, le flou demeure sur ce que deviendront les hommes du colonel Gamou, lequel a joué, lors du déclenchement de Serval, la carte du retour « en solitaire » (depuis le Niger), sans se coordonner avec les armées française et malienne. Si les milices restent silencieuses depuis l'intervention française, certaines se recomposent et personne ne sait où elles vont. Ainsi, la tendance semble être celle d'un repli communautaire.

Il est nécessaire de clarifier la « division du travail » entre l'aspect contreterrorisme et l'intervention armée : l'ONU n'est pas prête à faire du contreterrorisme et les Français sont censés jouer ce rôle à l'avenir.

L'intervention française a bousculé la hiérarchie et les rapports de force entre les groupes armés. La question se pose du rôle déstructurant de la présence française dans la zone d'intervention militaire, laquelle octroie *de facto* au MNLA un privilège que ses membres peuvent utiliser comme levier dans l'économie politique locale.

Discussion générale sur les aspects politiques

La discussion porte d'abord sur la place de l'islam dans la

vie politique du Mali.

Certains considèrent comme surprenant que l'islam entre en politique en se fondant sur une aspiration à la justice, dans une dénonciation semblable à celle apparue au Nigeria avec le groupe Boko Haram : cela a mal tourné à cause des forces fédérales.

Par ailleurs, on relève un durcissement des religions et leur entrée dans le politique à travers le monde, phénomène coïncidant pour l'islam avec les Printemps arabes.

Concernant le Mali, le fait que le président du HCIM, wahhabe, ait donné son aval à l'intervention française doit être souligné.

Des précisions sont demandées sur le Tabligh⁴ et son évolution : Le Tabligh pakistanais, doctrine salafiste apolitique et piétiste, appelant au « *grand djihad* », c'est-à-dire au « *combat intérieur avec soi-même* », est assez peu présent sur le territoire malien ; il n'est pas dans l'action politique. Si on voulait en faire un partenaire du développement, il faudrait prendre en compte sa dimension religieuse.

Le débat porte également sur l'avenir du Nord malien : il est important de savoir ce qu'il est possible d'instaurer dans le « Nord du Nord » en termes de pratiques démocratiques, faute de quoi il paraît compliqué d'aménager une forme de gouvernance moderne. Il faut également réfléchir au type de développement économique possible dans les régions sahariennes. Une investigation devrait être menée par la communauté internationale à ce sujet. Au regard de la proximité, il serait plus simple de développer la région de Kidal avec l'Algérie qu'avec Bamako. En termes de cohérence économique, on commence à évoquer une interaction avec la Mauritanie et le Sud algérien.

Par ailleurs, l'on s'interroge sur les moyens financiers dont les groupes armés sahariens disposeraient à l'avenir pour continuer à agir. Une réflexion s'engage sur la recomposition du trafic de drogue, car rien n'indique qu'il ait disparu à la suite de l'intervention militaire française. Si la capacité des trafiquants a changé de route, elle demeure permanente. Il est difficile de dire à quel point il serait possible

⁴ Ou encore Djama'at at-Tabligh (litt. « Association pour la prédication »).

de fermer la frontière algérienne. Le Niger (notamment le Nord, très peu contrôlé), comme le Sud libyen, restent des opportunités pour les trafics. La condition d'existence des populations transfrontalières dépend également de ces trafics.

Apparaît également une inquiétude forte quant à la réaction des troupes maliennes à l'égard des populations du Nord : en l'absence de préparation, elles sont susceptibles de leur tirer dessus. L'armée manifeste une certaine animosité envers les populations : la présence d'aumôniers (musulmans) en son sein pourrait s'avérer bénéfique. Enfin, on constate qu'aucune alternative à l'engagement combattant n'a été proposée aux jeunes combattants ayant fait partie du MUJAO, qui, ne pouvant rentrer dans leurs familles, se rendent dans des camps de réfugiés ou se cachent. En outre, il faut se souvenir que le MUJAO est apparu comme un mouvement susceptible de rétablir l'ordre dans une zone de non-droit, ce qui a plu aux populations.

Il faudrait réaliser une vaste collecte permettant à tous de déposer leurs armes. Cependant, il n'est pas possible pour l'instant de demander aux populations du Nord de le faire, car elles craignent de ne plus pouvoir se protéger si elles n'ont plus d'armes.

Sur le plan militaire, le président Hollande a également précisé fin mars que le désengagement de la France était lancé et que les effectifs de ses forces dans la région seraient réduits à 2 000, puis à 1 000. Mais les Nations unies, qui doivent prendre le relais, découvrent le Mali et craindraient que leur action n'ait un effet plus négatif que positif, selon certains participants.

Puis, l'essentiel de la discussion se concentre sur les réformes à apporter à la vie politique malienne, compte tenu des échecs du passé. Plusieurs pistes de réflexion sont abordées.

Au niveau national, il serait peut-être nécessaire de changer les règles de financement des partis, qui permettent jusqu'à présent à quiconque présentant un candidat d'être financé.

Il serait intéressant de créer une seconde chambre pour représenter le pays et les collectivités territoriales. La constitution de cette chambre, prévue par le président Ahmadou Toumani Touré dans son deuxième mandat, impliquerait que les collectivités locales fonctionnent réellement. Il existe déjà un Haut Conseil des collectivités, institution de l'Etat garantie par la Constitution et assez peu politisée. Si un rôle de deuxième chambre lui était reconnu, il pourrait contribuer à la reconstruction nationale en intégrant le registre de la notabilité, qui conserve une part de légitimité sociale locale, contrairement aux appareils politiques et au processus électoral. Cependant, il apparaît que les partis, notamment dans les régions du Nord, ont divisé ce Haut Conseil, en fonctionnant sur la base d'intérêts purement partisans et non au service de la nation.

Par ailleurs, la loi au Mali n'étant pas élaborée par les représentants du peuple, il faudrait travailler de toutes manières la question de la démocratie électorale.

Enfin, l'on rappelle que toutes les populations n'adhèrent pas nécessairement à la démocratie, qui outre un régime politique est aussi un fait social et culturel. Or, au Mali et dans la sous-région sahélienne, la conception dominante du pouvoir est celle d'une direction donnée par le chef de famille, qui a également des devoirs liés à son statut. Les autorités maliennes ne se sont pas comportées ainsi, ce qui a engendré une crise morale nationale.

Il est indispensable d'opérer un changement institutionnel, mais tout projet s'éloignant du principe d'une démocratie « laïque » et élective, reviendrait nécessairement à céder du terrain à une « démocratie » islamique, porteuse de conceptions et de valeurs différentes, son but étant de construire une société musulmane « parfaite ».

La non-représentativité politique des sociétés du Nord Mali reste également surprenante. C'est un problème qui reste entièrement à régler.

Se pose enfin, plus ponctuellement, la question de la tenue d'une élection présidentielle en juillet 2013, souhaitée par la France et une partie de la communauté internationale.

Il y a consensus des spécialistes présents sur l'inutilité et la dangerosité du maintien d'une date aussi rapprochée. Des chercheurs demandent de transmettre ce message fort aux

décideurs français et mondiaux, au titre des conclusions du séminaire.

Table ronde 2 - Aspects socio-économiques du problème malien

Différents aspects socio-économiques, non exhaustifs et liés aux interventions de l'AFD au Mali ou à la situation nationale d'ensemble au-delà de la région du Nord font l'objet de cette table ronde, soulignant que subsistaient encore au Mali dans ce domaine des problèmes liés à l'histoire, à des spécificités géographiques ou aux relations entre les communautés, ainsi qu'au fonctionnement de l'Etat.

Etienne Le Roy (Paris I) : « Légitimer tous les droits fonciers ? »

Au début des années 1980, une expérience a été lancée au Mali, pour le compte de la Caisse centrale de coopération économique française (future AFD), portant sur l'hydraulique pastorale et associant plusieurs acteurs. A partir des années 1990, l'intensification du conflit du Nord et une menace de grève des planteurs de coton dans le Sud Mali ont amené ces dynamiques à se transformer. En avril 1991, un travail de terrain a été mené avec les associations villageoises et paysannes sur ces questions et la filière coton du Mali a pu être relancée. A partir de 1991, un travail est lancé avec le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (MAAF) et les missions de décentralisation, puis, de 1991 à 1996, des missions d'observation et de recherche sont développées. Elles ont conduit à la mise en place de l'Observatoire foncier du Mali. Ce programme rencontre un grand succès entre 1994 et 1996 avant d'être « torpillé » par le ministère des Finances et le service des Domaines. Il est abandonné au nom d'intérêts liés à l'investissement dans le secteur semi-urbain et à la transformation des nouvelles formes de citoyenneté. L'ordonnance de 1984, qui organisait le foncier au Mali, est remise en vigueur, intégrant l'idée d'une généralisation de la propriété privée.

Or, travailler sur le foncier nécessite de penser sur le long

terme, de tels travaux étant porteurs de conséquences sur un minimum de cinquante ans. Ainsi, l'actuelle situation trouve sa source dans les possibilités nées au début des années 1990.

Une mission française d'intermédiation intervient en 1991 pour reconstruire les possibilités d'un dialogue. Cela a abouti à dresser les bases d'un consensus par les accords du Nord de 1992, consensus qui sera oublié progressivement, au regard des péripéties maliennes. Les possibilités de refonder un Mali sur des bases à la hauteur des attentes et des besoins des Maliens ont été sabordées.

Deux observations fondamentales sont formulées dans les années 1990-1991 :

- l'Etat n'existe pas, il est une fiction et n'a jamais vraiment existé dans les sociétés d'Afrique noire. Au Mali, les gens utilisent les structures de l'Etat pour intervenir sur la scène nationale et internationale, mais l'idée du service public n'appartient pas à ce type de culture et de société : l'Etat est donc à inventer ;
- la généralisation de la propriété privée est une « sainte-barbe » risquant de faire sauter la société malienne et d'accoucher de catastrophes. Il faut reconnaître toutes les formes de propriété et trouver celles permettant d'intégrer à la fois les droits coutumiers et les droits nés des pratiques. Tous se trouveraient ainsi en confiance pour reconstruire ensemble quelque chose.

Reconnaître les droits fonciers susceptibles de concourir au développement implique de reconnaître aux Maliens une capacité d'invention et d'adaptation : cette dernière, formidable, se trouve décuplée lorsque les gens se voient donner la possibilité d'avoir des responsabilités. En outre, il faut remettre en question le privilège de domanialité que s'est attribué l'Etat à la suite de la période

coloniale, dans le cadre duquel il pense être le seul à pouvoir affecter les espaces et à reconnaître l'existence des droits de propriété.

Un travail est actuellement mené avec les Maliens pour promouvoir une nouvelle législation du foncier rural, dans le but de faire sauter le verrou de la domanialité, afin de « se désaliéner » et de « se décoloniser ». L'Etat doit donc repenser sa politique foncière en la réorganisant et en la traduisant en termes juridiques différents.

Par ailleurs, le fédéralisme semble le seul horizon possible pour permettre à l'ensemble de ces populations de pouvoir se retrouver et partager une vision du bien commun. La solution ne doit pas concerner uniquement le Nord en laissant le Sud dans l'ambiance d'un modèle constitutionnel à la française emprunté à la Ve République, qui ne permet pas d'exprimer les attentes et besoins des Maliens. Il faut repenser les dispositifs constitutionnels et institutionnels et refonder l'Etat sur une base qui soit celle d'une redistribution aux populations de leurs responsabilités, en formalisant la nécessaire autorité de l'Etat *via* des voies et des moyens plus endogènes.

Cela nécessite une alchimie nouvelle de la reconnaissance des droits de propriété et des droits coutumiers et, plus généralement, une approche renouvelée du droit, de la modernité et du vivre en société.

André Marty (Ex-IRAM) : « Les éleveurs maliens : le cas du Gourma »

Le Gourma malien constitue une zone immense située à l'intérieur de la boucle du Niger et relevant de trois régions : Tombouctou, Gao et Mopti. Les éleveurs sont essentiellement des Touaregs (Tamacheqs noirs et blancs), des Peuls et des Arabes, considérés comme des nomades, mais aussi des Songhays et des Arma considérés comme des sédentaires. L'élevage est transhumant et extensif. Il repose sur la mobilité des troupeaux. L'élevage pastoral est de fait une activité partagée par la grande majorité des diverses populations au nord du Mali.

Bref historique récent

Dans les années 2009-2011, le Gourma a souffert de deux calamités :

- la sécheresse durant les périodes 2009-2010 et 2011-2012, la première extrêmement grave ayant entraîné d'importantes pertes de bétail ;
- la montée du banditisme liée à l'impunité des voleurs dans le cadre d'une corruption assez généralisée des forces de sécurité et de la justice, d'une mal gouvernance générale des institutions et des faiblesses des collectivités décentralisées.

Pour la première fois, une prise d'otages occidentaux a eu lieu à Hombori dans le Gourma à la fin de l'année 2011, en parallèle d'une montée des tensions dans les autres régions du Nord. Cette zone a toujours été moins marquée que d'autres par les phénomènes de rébellion et les trafics illicites.

L'exode des éleveurs, essentiellement vers le Burkina, à partir du déclenchement de la rébellion armée du 17 janvier 2012 dans le Haoussa (la rive gauche du fleuve), s'explique, selon les dires de réfugiés, par deux phénomènes :

- le constat, pour la première fois, du saccage de maisons de Touaregs et d'Arabes à Bamako en représailles au massacre des militaires à Aguelhok ;
- la peur des populations renforcée par le recours à l'aviation de l'armée malienne.

Si quelques éleveurs sont revenus durant la saison des pluies 2012, la majorité des familles est restée dans les camps.

Par la suite, le MUJAO s'installe dans la partie orientale du Gourma vers le mois d'octobre 2012 et, probablement pour répondre à des besoins financiers, institue le prélèvement de la zakat. Cette taxation musulmane sur les biens possédés provoque de nouveaux départs vers les zones de réfugiés, d'autant plus que certains éleveurs l'avaient déjà payée pour l'année en cours. Surtout, elle se traduisait

par un prélèvement sur les troupeaux mélangés, près des points d'eau ou dans les campements, niant la propriété individuelle du bétail, contrairement aux pratiques connues dans le milieu. Il semble aussi que d'autres abus contraires aux règles en vigueur localement ont parfois été commis par les djihadistes.

Notons toutefois que cette période « MUJAO » est reconstruite comme une période de sécurité, avec absence de banditisme et de vol de bétail, par crainte de sévices corporels (amputation de membres,...).

Enfin, cette région a été marquée depuis janvier 2013 par le retour de l'armée malienne, dans le sillage de l'opération Serval, retour accompagné de nombre d'exactions et de règlements de comptes entre locaux : assassinats, tortures, fouilles, enlèvements d'hommes dont souvent les familles n'ont plus de nouvelles ensuite, rackets d'animaux et d'argent. Les victimes sont des Tamasheqs blancs et noirs, des Arabes et des Peuls, tous attachés à rester avec leurs animaux dans leurs terroirs habituels. La peur, à nouveau, a chassé beaucoup d'éleveurs vers le Burkina. D'après les chiffres du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), entre fin décembre 2012 et fin mars 2013, quelques 10 000 réfugiés supplémentaires sont ainsi arrivés dans les camps de ce pays. A cette dernière date, ces derniers atteignaient 49 000 personnes : 78 % sont des Touaregs noirs et blancs, 12 % des Arabes, 6 % des Peuls, 2 % des Songhays.

En outre, les vols de bétail, un moment interrompus, viennent de reprendre dans des zones du Gourma proches de Gao.

La place de l'élevage mobile

Contrairement à une opinion assez répandue, l'élevage mobile reste un facteur de lien et il n'existe pas, dans cette zone, de véritable rupture entre communautés voisines, les plus «nomades » des sédentaires comme les Peuls du Gabéro (commune de la vallée en aval de Gao), en particulier, jouant un rôle de trait d'union.

Les réfugiés, souffrant de leurs conditions de vie, du

manque de confort et désireux de retourner chez eux, restent cependant pour le moment dans les camps, par peur des exactions commises par les patrouilles et de l'insécurité. D'une façon générale, les pertes de bétail se multiplient et la pauvreté grandit, alors que les ressources naturelles sont abondantes suite à la bonne pluviométrie de l'hivernage 2012. Chacun peut constater que l'élevage pastoral, qui a été tellement sous-estimé dans les politiques de développement, reste au cœur de l'économie et des relations sociales dans des régions comme celle du Gourma.

Michèle Leclerc-Olive (CNRS/EHESS) : « Collectivités territoriales et développement économique : observation sur l'Ouest malien »

A la convergence entre réflexion philosophique et politique, une expérience de terrain dans l'Ouest, région riche et siège d'interventions de multinationales minières, permet d'affirmer que la crise de l'Etat au Mali a été l'occasion pour les collectivités territoriales de confirmer leur légitimité.

Une interrogation se pose quant à ce qu'est la crise malienne, *a fortiori* du point de vue de la coopération entretenue avec ce pays, car elle constitue également une crise de l'aide. Elle invite à revisiter les grilles d'analyses de la société malienne, à l'aide desquelles la coopération pense ses programmes. Celles-ci relèvent jusqu'à présent de la colonisation des esprits par des schémas imposés par les agences de coopération, niant la possibilité d'autres conceptualisations. Elles conduisent à séparer l'économie du politique, alors que les observations concluent à l'inverse à de fortes interdépendances, et surtout à diviser les sociétés entre l'Etat, d'une part, et la société civile, d'autre part. Cette modélisation dichotomique ne peut accorder une place aux collectivités territoriales qui respectent leur spécificité.

Les politiques d'aide au développement méritent d'être réexaminées, afin de ne plus les concevoir selon les attentes des donateurs.

Dans le cadre du schéma jusqu'à présent en œuvre, les collectivités territoriales sont restées invisibles ou disqualifiées au profit de la société civile. La coopération publique

canadienne a ainsi attribué plus de 27 millions USD au cours des dernières années aux compagnies minières pour leurs opérations de développement social (écoles, puits, etc.), réalisées sans concertation avec les collectivités territoriales qui ont en charge ce développement. On notera par ailleurs que ces collectivités territoriales présentent l'avantage de dépasser en leur sein les clivages ethniques.

Face à d'importants programmes de développement économique confiés aux régions, des collectivités de la région de Kayes, se sont organisées en intercommunalités thématiques (par exemple, sur des questions de désenclavement ou d'urbanisation), afin d'entrer en dialogue avec le conseil régional autour de ces thèmes de développement. Ainsi, les infrastructures routières ont été construites pour une économie extravertie et ne relie pas les centres politiques aux implantations industrielles, compromettant l'impact de ces activités sur le développement local. Ayant créé intercommunalités et réseaux, ces collectivités se sont dotées par ailleurs d'une Agence de développement territorial qui réalise des études, des cartes et des statistiques pour fournir aux collectivités territoriales des outils afin de penser leur développement.

Par ailleurs, les territoires miniers de la région de Kayes, se dotent actuellement d'un Observatoire sur les enjeux environnementaux et sur le respect de leurs droits (par exemple, en matière de patente). Mais les collectivités territoriales ne disposent pas des documents qui leur permettraient de négocier ce qui leur est dû par les compagnies minières en matière de compensations de dégradation environnementale ou de garanties pour l'emploi des jeunes de la région. Revoir la position domaniale de l'Etat permettrait d'ailleurs d'améliorer cet élément en plaçant les collectivités territoriales dans une meilleure position.

Il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de s'interroger sur le développement d'un pays dont les ressources lui échappent.

Ces logiques condamnent les populations à la migration (les jeunes notamment) : ils se retrouvent sous la coupe des compagnies minières, à travailler pour des

salaires très bas, et en l'absence de tout syndicat. Des jeunes sans emploi de Bamako pratiquent aujourd'hui un orpaillage dévastateur pour l'environnement, tout en contestant aux entreprises canadiennes et sud-africaines le droit de « piller » le sous-sol du Mali.

Le territoire de la bande Ouest du pays, couvert de titres miniers d'exploitation attribués par l'Etat malien, n'aura plus de terres disponibles pour les animaux et la culture s'ils sont effectivement mis en œuvre.

Ainsi, il est possible de responsabiliser les collectivités territoriales et de leur apporter un appui pour enrayer la ruine de leur territoire. Elles ont fait preuve de maturité et de responsabilité par rapport à leur jeunesse et l'avenir de leur territoire. Cette compétence des collectivités territoriales auto-organisées ne tient pas uniquement à la personnalité des élus, mais est en fait le fruit d'un long travail de coopération et d'un accompagnement long et lent au cours de ces dix dernières années.

Chacun sait qu'il existe une étroite interdépendance entre le développement équitable, la sécurité et le politique.

Au vu de cette expérience dans la région de Kayes, il vaudrait sans doute mieux parler de pouvoirs publics « nationaux » et « locaux », sans opposer Etat et collectivités territoriales, afin de permettre un dialogue pour une refondation de l'Etat. En effet, si d'aucuns pensent que l'Etat n'existe pas en Afrique, il est pourtant celui qui impose des concessions minières, et leur attribue des parcelles que les collectivités territoriales voudraient utiliser. Ainsi, le fait de parler de pouvoirs publics locaux et nationaux et d'entrer dans une démarche de valorisation des collectivités territoriales permettrait de considérer les ressources naturelles comme des biens publics desquels les pouvoirs publics seraient spécifiquement responsables. Maîtriser ces biens publics paraît en effet indispensable pour mener un développement économique durable et équitable au Mali qui, d'ailleurs, gagnerait à être appelé pays « riche en ressources » au lieu de pays pauvre ou moins avancé. Les choix terminologiques orientent, eux aussi, les politiques de coopération.

Françoise Bourdarias (Université François-Rabelais, Tours): « Salariés maliens et entreprises chinoises : une nouvelle conception de l'Etat »

Les entreprises chinoises ont permis de faire apparaître de nouvelles conceptions du contrat salarial au Mali, qui s'accompagnent de nouvelles conceptions de l'Etat.

Des observations de terrain ont permis de constater :

- l'émergence de nouvelles logiques contractuelles amenant à multiplier les revendications en termes de légalité des contrats, de protection sociale et de respect du code du travail ;
- la figure de l'Etat se trouve alors investie d'un sens nouveau, étant invité à tirer sa légitimité de l'organisation de la production, de la distribution des ressources, de la maîtrise des rapports de dépendances, de la protection des territoires et de la population face aux pouvoirs de l'étranger et des employeurs. En conséquence, les pratiques réelles de l'Etat sont durement critiquées ;
- le contrat de travail, loin de reposer uniquement sur un accord garanti par la loi, met en jeu une conception particulière de l'exercice du pouvoir et de la subordination, dans une conception fondée sur l'engagement moral. Dans ce contexte, les définitions du travail se modifient, traduisant des réévaluations des relations sociales maliennes. Les définitions du « juste » et de « l'injuste » sont ainsi discutées, ce qui relève du politique.

La revendication contractuelle et la demande d'un Etat fort et protecteur de la population, s'est répandue dans toutes les catégories des travailleurs, qu'il s'agisse des jeunes saisonniers, sans emploi, ou des travailleurs des grandes entreprises du secteur informel et formel malien.

Alors que se posait la question de la pertinence de la notion de salariat dans ce pays à majorité agricole et artisanale, le processus de globalisation a transformé la situation. Pendant longtemps, le modèle des rapports aînés/cadets existant au sein des familles avait fini par s'imposer dans

le secteur informel, puis dans les grandes entreprises industrielles maliennes, où le patron était considéré comme un aîné qui devait, par des dons, marquer la reconnaissance aux cadets salariés et leur assurer un avenir. Cette relation fondée sur la dette ne fonctionne plus. Dans ce contexte, l'Etat est investi d'une mission particulière : il est attendu de lui qu'il se comporte comme un « bon aîné social ».

Les Chinois ne connaissent pas les codes locaux, ils ne paient pas la cotisation de l'Institut national de Prévoyance Sociale (INPS), et se bornent à des relations sèches avec les salariés. Et ces derniers critiquent l'Etat qui les laisse aux mains des étrangers. Ce sont cependant les entreprises chinoises qui donnent du travail aux locaux et qui construisent les usines.

Les grandes entreprises formelles maliennes, démantelées, voient apparaître la notion de bien public : elles sont perçues comme des agents de l'Etat. A l'époque de Modibo Keita, les travailleurs du public étaient les garants du bien public auprès de la population.

Certains discours préconisent la montée d'un Etat fort rassemblant les caractéristiques de « l'Etat Modibo [Keita] », à l'indépendance, et de l'Etat chinois, notamment chez les diplômés.

De surcroît, les critiques des ONG et des Occidentaux montrent que l'Etat ne s'est pas préoccupé de développer des entreprises, alors que le salariat est considéré comme un espace d'autonomie pour une partie de la population. Cette émergence de la nouvelle conception du salariat doit être intégrée dans les transformations intervenant au Mali dans les sphères familiales, religieuses et politiques : il faut en tenir compte dans les réflexions sur le développement.

Joseph Brunet-Jailly (IRD) : « Corruption et services publics au Mali »

Dans le cadre de cette réflexion, il paraît opportun de se remémorer un article de J.-P. Olivier de Sardan (1996), « L'économie morale de la corruption », *Politique africaine*, <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/063097.pdf>). Les exemples suivants relèvent de la logique qu'il

avait alors décrite :

Le ministère de la Santé : l'arrêt des programmes du Fonds mondial en 2010

En 2010, suite à des alertes de détournement, les programmes du Fonds mondial de lutte contre les maladies en Afrique ont été interrompus. Des enquêtes ont mené le Fonds mondial à mettre un terme à tous ses financements. L'affaire a pris une dimension considérable. Or le Fonds Mondial avait remplacé le programme de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui traitait directement avec le ministère sur les questions de santé dans chaque pays, et avait imposé la création d'une structure dédiée accompagnée d'une structure d'audit pour vérifier les comptes.

Dans le cas du Mali, le Haut Comité national de lutte contre le Sida, logé à la présidence de la République, administrait ces fonds. Les financements étaient ainsi gérés par la présidence dans l'opacité la plus complète. Au bout de quelques années, le rapport des inspecteurs du Fonds mondial a évalué les détournements à 5 M€ sur un total d'aide de 18 M€, au travers de fausses factures, surfacturations ou faux documents. Le ministre a dû démissionner et a été placé sous contrôle judiciaire.

Personne ne savait cependant devant quel tribunal un ministre, suspecté de détournement de fonds, devait être jugé. Ce genre d'incertitude sur le texte à appliquer est l'une des conditions qui favorise la corruption.

En 2012, l'affaire est venue devant les tribunaux. Il a été considéré que l'enquête avait été mal faite, et tout le monde s'est retrouvé acquitté, excepté un homme qui avait reconnu en public le détournement de 120 millions de francs CFA. L'un des arguments essentiels était : comment est-il possible que quelqu'un puisse être condamné sur la base d'un rapport rédigé par les étrangers ?

Le ministre des Finances et le Vérificateur général

En 2001, le poste de Vérificateur général des comptes des ministères et des entreprises du secteur public a été créé. Ce vérificateur était chargé d'examiner la véracité

des comptes et d'évaluer l'efficacité des entreprises et institutions.

Son dernier rapport mentionne des détournements à hauteur de 8 Mds de francs CFA en 2011 – alors que ces montants découverts certaines années antérieures atteignaient 100 ou 120 Mds –, dont 6,4 Mds en provenance du secteur des douanes. Il s'agissait essentiellement de détaxations ou de dégrèvements fiscaux injustifiés sur le carburant et le matériel importé par les sociétés minières.

Dans son rapport de 2009, le Vérificateur regrettait publiquement et par écrit que, les réticences à fournir des documents, manifestées par certaines administrations financières, et appuyées par le ministère des Finances, ne lui facilitent pas la tâche. Bien qu'indépendant, il est alors attaqué par trois ministres, au titre de sa compétence professionnelle.

Les partis politiques

Au Mali, les partis politiques les plus importants, par exemple l'Alliance pour le démocratie au Mali (ADEMA) et l'Union pour la République et la démocratie (URD), bénéficient de financements publics annuels de 400 millions de francs CFA. Or, en 2012, le budget prévisionnel de l'ADEMA pour la campagne présidentielle atteignait 7 Mds de francs CFA, soit vingt fois les moyens d'une année normale.

Selon les agences de communication, le coût minimum d'une campagne présidentielle au Mali est de l'ordre de 7 M€. Or, en France, le maximum est de 22,5 M€.

L'Office du Niger

Tous les ministères – ou presque – sont compétents pour attribuer ou négocier des baux aux pays frères ou aux sociétés se prétendant capables de développer la région. Des titres fonciers sont obtenus directement de la Présidence ou de la part d'un ministère, et les textes, prévoyant le circuit normal, ne sont pas appliqués.

Par ailleurs, alors que la cession des parcelles est interdite, un marché se met en place, dont les courtiers sont les

agents de l'Office du Niger – structure représentant l'Etat. De l'avis de ceux qui se livrent à ces transactions, c'est une bonne solution, dans laquelle tout le monde est gagnant, ce qui est une caractéristique de la corruption.

Ces exemples illustrent certaines caractéristiques classiques de la corruption. A lire l'article d'Olivier de Sardan, la corruption serait pratiquée par les personnalités officielles qui n'ont cessé de la critiquer en public. Généralisée et banalisée, elle est considérée comme « légitime ». Reste à savoir si cette conception provient des réseaux de relations personnelles, qui sont concrétisés par des échanges, ou si elle est un héritage de l'Etat colonial et des relations de ses auxiliaires avec la population.

La corruption se trouve favorisée par l'empilement des règles et la multiplicité des systèmes juridiques. Cet empilement introduit l'idée que les règles se discutent, et c'est effectivement ce qui se passe au vu de tous dans les négociations entre l'Etat malien et les grands investisseurs.

Face à ces faits de corruption, il existe une évidente cécité et non moins évidente absence de fermeté des pays du Nord au niveau des négociations multilatérales et bilatérales qu'ils mènent. Mais, comme on l'a vu à propos du Fonds mondial, les négociateurs maliens quant à eux (et les juges) ont tendance à considérer que les lois de leurs interlocuteurs, bailleurs et autres partenaires du développement, ne s'appliquent pas chez eux.

Finalement, il n'est pas certain qu'il soit nécessaire de poser aujourd'hui la question de la corruption. Dans un pays traumatisé comme l'est aujourd'hui le Mali, elle ne constitue pas un sujet prioritaire, elle n'est sans doute pas le bon moyen de poser le problème de l'Etat « juste ».

Discussion générale sur les aspects socio-économiques

Le débat se concentre d'abord sur le problème d'un risque permanent de « prêt à penser » de la part des bailleurs de fonds, découlant naturellement des catégories qu'ils utilisent, issues de leur propre univers culturel. C'est à partir de celles-ci qu'ils projettent leurs recommandations, parfois sans grand rapport avec l'univers mental et social d'un pays

comme le Mali. Deux exemples de cette dérive sont développés dans la discussion :

- sur le foncier, on sait que les règles coutumières sont étroitement liées à une appartenance tribale ou ethnique. L'argument utilisé par ceux qui défendent le droit de propriété « universel » est précisément qu'il s'agit de passer de l'éclatement tribal à un Etat moderne unifié. Mais doit-on vraiment suivre ce raisonnement qui fait table rase de la réalité des relations sociales ? En outre, concernant le foncier, la propriété privée et l'Etat unitaire centralisé ne sont certainement pas la « fin de l'Histoire » : en ce début du 21^e siècle, les trois grandes inventions de la modernité, l'Etat, le marché et l'individualisme, sont en train d'être dépassées.
- Autre exemple développé par un intervenant, l'aide internationale ne cesse de se réclamer d'une gestion par objectifs, vue comme le fondement moderne d'une gestion performante. Mais contrairement à ce que l'on croit, l'application d'une gestion par objectifs n'est pas adaptée à tous les contextes et reflète principalement une vision américaine de l'économie. Un exemple récent en est donné par la crise du Fonds mondial Sida en Afrique subsaharienne. Pour résoudre les problèmes de corruption, les Américains, avec un large assentiment des experts internationaux, ont obtenu la mise en place d'un mode de gestion par objectifs. Pourtant, le remède semble totalement inadapté au mal : pour combattre la corruption, une gestion par objectifs ne se révèle pas vraiment efficace. Il vaudrait beaucoup mieux développer un système précis et concret de procédures et d'audit. Au-delà de cet exemple, le malentendu entre bailleurs de fonds et bénéficiaires de l'aide serait très général. Ainsi, il existerait un large consensus parmi les Maliens pour demander que l'on développe des systèmes de procédures formels et des systèmes d'audits nombreux et variés. De fait, le Vérificateur général pourrait véritablement jouer un grand rôle dans la reconstruction du pays. Mais, pour réussir, il lui faudrait cependant

avoir les « épaules solides » et obtenir des soutiens financiers extérieurs.

Sur ce chapitre des malentendus culturels, se développe une réflexion sur la corruption : certains estiment qu'au lieu de se focaliser sur un positionnement moral, qui sert de base aux attaques habituelles contre la corruption, il pourrait être intéressant d'intégrer dans le raisonnement le concept de « corruption juste » qui pose la question de la redistribution et de la participation générale. Ainsi, le système des *per diem* constituerait une « corruption juste » au niveau de la société, une économie intégrée dans les bilans. Finalement, le plus important est de savoir si une société s'y retrouve ou non.

Un deuxième point du débat porte sur les collectivités territoriales et leur rôle.

Il est souligné d'abord que les collectivités territoriales maliennes ont été impliquées dans la préparation de la Conférence de Bruxelles. Puis, différentes réflexions suivent sur ce thème : alors que les collectivités territoriales auraient pu être au Mali un lieu de transition entre une gestion coutumière de la terre et un processus intégrant des certificats et immatriculations, cette compétence ne leur a pas été attribuée. L'échec de la décentralisation malienne vient de cette réticence à attribuer des compétences aux collectivités territoriales, qui n'ont aucun moyen d'investir. Par ailleurs, il serait souhaitable que le Fonds africain de

développement donne aux régions les moyens de travailler.

Cependant, comme le rappelle un participant, dans beaucoup de villages d'Europe au 19^e siècle, les hommes se retrouvaient, après la messe pour prendre des décisions et agir en conséquence. Or, même s'il est vrai qu'elles manquent de moyens, il se trouve que les collectivités territoriales maliennes ne prennent aucune décision : la concentration du pouvoir à Bamako fait que ces dernières se contentent d'envoyer des représentants dans la capitale pour, en quelque sorte, demander l'aumône au gouvernement.

Dernier point abordé, le rôle nouveau attendu de l'Etat dans la formalisation des contrats : contrairement à des idées reçues, il semblerait qu'une demande se manifeste actuellement à ce sujet en Afrique. Ainsi, beaucoup d'artisans et de commerçants dépendraient de larges réseaux commerciaux de grandes entreprises, réseaux qui échappent parfois aux principales ONG dans la mise en œuvre de leurs actions. Par ailleurs, pour beaucoup d'ouvriers, saisonniers ou non, œuvrant sur les chantiers chinois, le travail agricole serait un débouché réel s'ils pouvaient l'effectuer sur des parcelles de taille suffisante et en toute autonomie par rapport à leur famille. Tel n'est cependant pas le cas et ils restent, faute de mieux, dans le système de production familiale informel.

Table ronde 3 - Quelle aide pour quelle reconstruction de l'Etat ?

L'introduction à cette table ronde sur l'aide et le soutien international au Mali se concentre sur le cœur du problème : les djihadistes ont fait s'écrouler toute la façade malienne, faite de croissance significative et de démocratie exemplaire, mettant en lumière des réalités bien moins brillantes. Cet échec est aussi celui de l'aide. Il ne suffit donc pas d'en faire un peu plus ; il est nécessaire de refonder la manière dont l'aide internationale doit intervenir dans le pays. Si cette dernière, forte d'un milliard de dollars par an, a donné des résultats sensibles dans les secteurs sociaux, de l'éducation et de la santé, rien n'a été fait en faveur du développement durable ou de la construction institutionnelle. Il semblerait donc pertinent de faire porter l'aide internationale sur le travail de reconstruction institutionnelle et de l'appareil d'Etat.

Gwenola Possémé-Rageau (CDH) : « L'aide au Nord Mali depuis 1992 : un premier bilan »

L'étude que je viens de mener à la demande de la coopération danoise sur l'aide internationale accordée au Nord du Mali depuis le début des années 1990 a permis de mettre en lumière les éléments suivants :

Les chiffres relatifs à cette aide sont compliqués à exploiter et discutables, tout en étant parfois difficiles à rapporter aux régions du Nord. Outre qu'ils diffèrent d'un rapport à l'autre, la mise en place de l'aide budgétaire sectorielle directe ne facilite pas la tâche de désagrégation des chiffres.

Alors qu'il est dit que la région du Nord Mali n'a pas fait l'objet d'une attention particulière des bailleurs de fonds, il apparaît que, depuis vingt ans, plus de trois cents projets/programmes de développement y ont été mis en place pour un montant d'1 Md €, selon les chiffres officiels du gouvernement malien. Les résultats de l'étude évoquent même, sur la même région, une enveloppe de projets potentiels

pouvant atteindre 3 Mds € depuis vingt ans.

Les résultats très mitigés de ces projets/programmes sur le développement des régions du nord sont en partie dus au manque de stabilité et de sécurité, ainsi qu'au problème de gouvernance et à l'absence d'Etat. Les bailleurs de fonds ont fermé les yeux sur des pratiques douteuses, et ont continué à financer certains programmes mal gérés. Ce n'est donc pas de financement qu'a manqué le Nord Mali mais d'une vision et d'une véritable stratégie de développement. Depuis 20 ans, les bailleurs tentent d'acheter la paix, sans résultat probant.

Alors que les régions du Nord Mali sont souvent considérées comme les plus pauvres du Mali, l'Enquête légère intégrée auprès des ménages (ELIM) de la Banque mondiale (2010) montre que l'indice de pauvreté y est l'un des plus faibles du pays, la région la plus pauvre étant celle de Sikasso.

En outre, il apparaît qu'avec Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal auraient bénéficié de la plus grande partie des financements de l'Agence nationale des investissements des collectivités territoriales (ANICT). Ces régions recevraient plus que prévu dans le système de péréquation. Il semblerait donc qu'il existe une forme de discrimination positive à l'égard des régions du Nord, qui aurait dû permettre de rattraper le retard socio-économique de cette région, en l'absence d'investissements avant les années 1990.

Le Nord possède un potentiel important en termes de ressources, d'élevage, d'agriculture, de pisciculture, de mines, de gaz et d'énergie renouvelable.

Une difficulté provient du fait que les collectivités territoriales n'ont pas les moyens humains pour absorber toute l'aide qui leur est accordée. Ainsi, en 1998, il est apparu que sur les 245 M USD attribués depuis 1992, seuls 10 %

des montants avaient été décaissés.

Le Programme décennal de développement de la région du Nord (PPDRN), lancé à l'occasion du Forum de Kidal de 2006, visait à mettre fin au saupoudrage et à recentrer les programmes de développement autour de 39 programmes ciblant l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire, les services sociaux de base ou encore la gouvernance. Au 31 décembre 2011, sur ces 39 projets, 14 étaient entièrement financés, 13 partiellement financés, et 12 non financés. Il n'est pas certain que les partenaires de développement décident de continuer de soutenir ce PPDRN.

On remarque également des délais très importants, de trois à cinq ans, entre le moment où le programme est approuvé et son exécution. De plus, certains coûts d'exécution des projets au Nord sont bien supérieurs à ceux du Sud en raison de l'éloignement, de la mauvaise qualité des routes, des retards dus à l'insécurité. Il semblerait d'ailleurs que, parmi les entreprises travaillant au Nord, certaines seraient de moindre qualité, n'ayant pas réussi à obtenir des contrats au Sud.

Enfin, se pose la question des infrastructures routières. Elle a fait l'objet de nombreuses discussions entre les élus du Nord et les bailleurs ; ces derniers ayant été longtemps réticents à financer des routes dans les régions du Nord. Il a fallu attendre les années 2000 pour que des axes soient bitumés, mais la plupart n'ont pu être terminés en raison de l'insécurité.

A la lumière de ces réflexions, il semble que la reprise de la coopération avec le Nord doit se faire sur de nouvelles bases, en mettant l'accent sur le développement du secteur privé dans ces régions, en veillant à offrir des opportunités d'emplois aux jeunes et à permettre aux femmes, cantonnées à des micro-projets, à passer à un niveau supérieur en ayant recours à des crédits, ce qui pourrait certainement améliorer la situation socio-économique des foyers au Nord Mali.

Marc Raffinot (Université Paris Dauphine) : « Le Mali, bon élève des bailleurs ? »

La dépendance du Mali envers l'aide internationale est illustrée par le fait que les dons et prêts extérieurs représentaient 70 % des ressources de l'Etat malien en 2000, et 40 % en 2010.

En termes d'aide attribuée au Mali, la France est située loin derrière les Etats-Unis, le Canada, la Banque mondiale et l'Union européenne.

Contrairement à une idée reçue, le Mali n'a pas été prioritaire pour les bailleurs de fonds. En effet, de nombreux pays, comme de petites îles, reçoivent énormément d'aide par habitant. Lors du passage à la démocratie, l'aide au Mali a même diminué. Cependant, le Mali est considéré comme un « chouchou » parce qu'il a été un des premiers pays à bénéficier des réductions de dettes, alors même qu'il remboursait pourtant toutes ses dettes.

L'aide budgétaire a néanmoins été de plus en plus importante et de plus en plus incontrôlée, passant de modalités d'aides intégrant des déclencheurs, à des modalités d'aide de trois ans *via* le contrat OMD, attribué sans conditions, du moins pendant les premières années. Puis, la situation est devenue celle d'un *state building contract* : on considère maintenant qu'il est nécessaire de reconstruire l'Etat malien, il n'est plus possible de lui faire confiance pour lui attribuer de l'aide budgétaire.

De surcroît, le Fonds monétaire international (FMI) est jugé de plus en plus laxiste par les agents maliens du ministère des Finances eux-mêmes. Il a passé « sous cape » des arriérés importants constitués par l'administration malienne. Les Américains ont agi de manière similaire, le Mali ayant été sélectionné pour bénéficier de la Société du Compte du Millénaire, la *Millenium Challenge Corporation* (MCC), normalement réservée aux pays irréprochables.

De même, la note attribuée par la Banque mondiale,

permettant d'allouer l'aide et le ré-endettement des pays, place le Mali dans la moyenne. Il en est de même pour Transparency International. Dans le cadre du rapport *Doing business* de la Banque mondiale, hormis un léger fléchissement durant la dernière période, le Mali est considéré comme un pays dans lequel il est pertinent de travailler.

Il est surprenant que l'aide internationale n'ait pas cherché à prévenir les événements survenus au Nord. Il se trouve que le FMI, la Banque mondiale et l'Union européenne, avaient intégré en 1992 des lignes budgétaires spécifiquement dédiées au Nord du Mali, mais ces dernières ont disparu à partir de 1997. La cohésion sociale et le fait que le Nord était laissé de côté ne constituaient pas des sujets, contrairement à l'éducation ou à la santé.

En 1998, les départements du Nord Mali n'apparaissent pas comme des départements pauvres, au regard de l'équipement des communes du Nord (la mesure qui a été utilisée pour le premier Cadre Stratégique de Réduction de la pauvreté, faute d'enquête auprès des ménages). D'après ces données, il est apparu qu'il n'existait pas de dé-favoritisme à l'égard du Nord, les départements du Nord enregistrant les proportions les plus faibles de personnes très pauvres (mais une proportion plus forte que la moyenne de personnes pauvres). Les populations du Nord étaient davantage demandeurs à l'Etat d'autorité et de sécurité que d'écoles ou d'eau. Cependant, tous les villages du Mali souhaitaient disposer de routes, alors même que des études économiques dénoncent l'absurdité d'investir dans des routes qui seraient peu utilisées en raison de la très faible densité de la population. Des économistes maliens ont expliqué que le problème était celui de la cohésion sociale et non de la rentabilité économique.

Au sein d'ordres sociaux à accès limité, qui se caractérisent selon North par des rapports personnalisés et non des relations bâties sur des règles formelles, la question fondamentale est de savoir comment les élites peuvent s'organiser pour contrôler la violence. Cela se fait souvent à travers la distribution de rentes, ce qui implique que la corruption soit intégrée à la logique même du fonctionnement de la société. Il est donc peu surprenant que la multiplication

des organismes en charge de la lutte contre la corruption n'aient eu qu'une efficacité réduite. De plus, les bailleurs de fonds ont parfois cherché à minimiser les dénonciations du Vérificateur général : un diagnostic de corruption généralisé leur aurait interdit de décaisser leurs financements.

Ce problème central concerne également la manière dont les élites civiles contrôlent les « spécialistes de la violence ». Or, il est apparu que le budget militaire ne faisait l'objet que d'un examen très formel du Parlement, contrairement aux autres budgets. Les bailleurs ne s'en préoccupent pas non plus, se contentant de pousser à une croissance des budgets de l'éducation et de la santé. Le budget par objectifs peut constituer une démarche pertinente, mais à condition d'y associer les militaires et le ministère de la Défense.

Le problème réside notamment dans le fait que les bailleurs ne sont pas crédibles, puisqu'ils décaissent toujours, sans tenir leur parole en termes de conditionnalité.

Sur la base de ces réflexions, deux stratégies pourraient être mises en œuvre :

- contourner l'Etat, en fournissant des aides aux collectivités locales ou à la société civile, ce qui pose un problème du fait que chaque bailleur de fonds a sa société civile ou son organisation particulière ;
- mettre en œuvre une approche prenant en compte cet aspect de fonctionnement des ordres d'accès limité, caractéristiques des sociétés d'Afrique de l'Ouest, ce qui sous-entend de prendre en compte explicitement l'économie politique dans la conception des appuis extérieurs.

Paul Melly (Chatham House) : « Aider le Mali : une réponse britannique »

Vus de Londres, les éléments de prise de décision concernant le Mali apparaissent comme bien distincts de ceux de Paris. Auparavant, la Grande-Bretagne ciblait son aide directe au développement en Afrique de l'Ouest sur les pays anglophones côtiers ; d'ailleurs, pour Andrew Mitchell, ministre britannique du Développement de 2010 à 2012,

la crise dans la Corne de l'Afrique était la grande priorité sécuritaire, et davantage d'aide a donc été accordée à la Somalie. La crise malienne a forcé cependant le Royaume-Uni à reconnaître que le Sahel représentait un danger pour l'Europe dans son ensemble. Cela a déclenché une réflexion au sein du gouvernement, et le Premier ministre Cameron a choisi, seul, de donner une priorité au Sahel. Il a nommé un envoyé spécial « Sahel » pour établir une liaison entre les pays sahéliens, d'une part, la Grande-Bretagne, les pays européens et les Etats-Unis, de l'autre.

Le problème est que la Grande-Bretagne ne dispose pas d'une forte présence au Sahel et n'en a qu'une très faible connaissance politique. En outre, vu de Londres, le Sahel n'est pas une zone d'action politique ou sécuritaire, mais une région dominée par le travail des ONG sur le développement de base.

Lorsque les Britanniques ont perçu la menace djihadiste en approuvant l'analyse du gouvernement Hollande, le Premier ministre a donc décidé de sa seule volonté d'aider militairement la France dans ce conflit. La Grande-Bretagne a été parmi les premiers pays à apporter son aide à la France, *via* la fourniture de deux avions de transport et de 240 soldats, pour la mission de formation visant à reformer l'armée malienne et les forces d'intervention africaine, mais non pour combattre aux côtés des Français.

Elle agit également sous trois grandes contraintes :

- une contrainte historique, du fait de son manque de connaissance de la région et de ses dirigeants ;
- une contrainte politique interne, car les Britanniques ont à l'esprit les 438 soldats et civils britanniques morts dans les opérations en Afghanistan de 2001 à 2012, d'où le fait que la Grande-Bretagne pourrait difficilement envoyer, pour le moment, des soldats combattre dans un autre pays en conflit ;
- une contrainte budgétaire, dans la mesure où commence à émerger, chez 10 à 15 % de Britanniques, l'idée que la Grande-Bretagne dépense trop pour les

pays pauvres, suivant le proverbe « *Charity begins at home* ».

Par ailleurs, les Britanniques s'interrogent sur la capacité stratégique des partenaires africains et sur les capacités des forces militaires maliennes.

Ainsi, le Royaume-Uni a une volonté forte, un peu d'argent et des capacités techniques à offrir, mais il n'entend pas s'engager au Mali au-delà du soutien matériel dans tout plan stratégique. Les Britanniques ne savent pas qui soutenir réellement et se demandent d'où viendra le leadership d'une telle entreprise⁵.

Pierre Calame (FPH) : « Quel type d'Etat pour le Mali ? »

Aider un pays comme le Mali ne sert à rien si l'effort ne porte pas sur le cœur du problème, à savoir la gouvernance. Il s'agit d'aider à ce qu'émerge un réseau africain qui réfléchisse à la gouvernance malienne, et qui invente une approche africaine de la gouvernance, en opposition avec ce que préconisait de manière superficielle la communauté internationale sous le vocable de « bonnes recettes de la gouvernance ». Un certain nombre d'Africains ne supportent plus l'indignité et la mendicité et ont une pensée très bien articulée sur ce sujet : ce sont ceux qu'il faut soutenir.

Ce soutien passerait par deux canaux :

- apporter de l'argent pour permettre aux réseaux de durer ;
- faire bénéficier le Mali de l'expérience internationale sur la réforme de l'Etat et la gouvernance.

Il s'agit donc de donner aux Maliens une force à leur pensée, en s'inspirant des exemples de gouvernance existant dans d'autres pays, anciennement émergents. Or, ils ne peuvent mener eux-mêmes cette réflexion si l'Occident se borne à leur envoyer des experts. L'Etat est donc au cœur du problème de la gouvernance africaine.

Il faut non pas refonder l'Etat mais la gouvernance, c'est-à-dire refonder une régulation socio-politique, intégrant la

5 Depuis ce séminaire, on a pu constater en effet un retour de confiance britannique sur le Mali après le lancement de la MINUSMA. A la réunion des donateurs de Bruxelles, le 15 mai 2013, le Royaume-Uni avait aussi promis une aide de 150 M€ sur trois ans (Note d'actualisation, P.M.).

sphère publique et les différents niveaux de gouvernance, du niveau local au niveau mondial. Le forum multi-acteurs sur la gouvernance malienne est à ce titre une structure exemplaire.

La question est de savoir sur quels principes et selon quels processus cette rénovation de la gouvernance doit être élaborée, sans se trouver dominée par la logique des bailleurs de fonds.

Parmi les principaux principes, peuvent être cités :

- la distinction entre légitimité et légalité du pouvoir, intégrant la question des conditions de processus d'exercice de la décision fondant une légitimité de l'exercice, les qualités des dirigeants qui fondent leur légitimité, ou encore les procédures permettant de réduire la liberté individuelle au bénéfice du droit commun ;
- la démocratie et la citoyenneté : alors que prévaut l'illusion que la gouvernance consiste à gérer une communauté instituée, cette dernière doit d'abord se constituer à l'issue d'un processus par lequel les gens se reconnaissent comme étant les éléments d'un destin commun. La question essentielle du contrôle citoyen est évidemment à prendre en compte ;
- l'adaptation des manières d'agir au regard des objectifs poursuivis : il subsiste, en Europe, une impasse en termes d'ingénierie institutionnelle, c'est-à-dire de capacité à concevoir des institutions dont le fonctionnement spontané s'accorde avec les objectifs poursuivis ;
- l'articulation des niveaux de gouvernance et le rôle des collectivités territoriales : aucun problème ne peut se gérer à un seul niveau et l'idée de concentrer les compétences à un seul niveau semble « ridicule » ;
- sortir de l'opposition entre secteur privé et secteur public et affirmer que tout bien public est le résultat d'une « co-construction ».

L'aide européenne apparaît comme « un modèle de mauvaise gouvernance donnant des leçons de bonne gouvernance ». Il se trouve finalement que l'obsession clientéliste

des procédures européennes fabrique une pensée de l'apprentissage jetable. Ainsi, la coopération européenne n'est efficace que par effraction.

Le problème de l'aide fait partie de celui de la gouvernance malienne, et cette aide est « tragique », alors que la coordination de l'aide est considérée comme exemplaire. Il faut rappeler que l'aide au Mali concerne 35 bailleurs de fonds, dont chacun dispose de six domaines d'interventions, avec 60 % d'actions par projet. Or, il est impossible de ne pas être écartelé avec un tel modèle de gouvernance de l'aide.

Rien ne changera tant que le travail ne sera pas recentré sur des actions globales auprès des collectivités territoriales.

Différentes informations à propos du groupe de travail ayant mené ces réflexions sont disponibles sur le site Internet www.afrique-gouvernance.org.

Discussion générale sur l'aide extérieure

La discussion s'engage sur un constat pessimiste : « L'aide est tragique » : telle qu'elle a fonctionné, elle fait autant partie du problème que de la solution. Ce qui s'est passé au Mali en 2012 n'est que le début d'un phénomène qui sera beaucoup plus ample, puisqu'au regard des chiffres de la démographie, il apparaît que la population y triplera d'ici à 2050. Il faut donc refonder l'aide et sa gouvernance.

Puis, se développe entre la salle et la tribune une polémique entre chercheurs : pour certains, les données d'enquête montrant que les régions du Nord ne sont pas les plus pauvres du Mali semblent en contradiction avec la réalité du terrain, et donnent lieu à un vif débat à l'intérieur des sciences sociales, entre économistes, d'une part, et socio-anthropologues et historiens, de l'autre. Pour certains, il est très surprenant que la région du Nord Mali ait à la fois le taux de pauvreté le plus faible et les plus forts décaissements du pays. Pour d'autres, les populations du Nord ne sont pas si pauvres, notamment en raison de l'élevage, qui sert d'ailleurs de variables d'ajustement dans les statistiques officielles pour augmenter le taux de croissance. Tous les trafics enrichissent également les gens du Nord.

Plus largement, les analyses macro-économiques présentées semblent totalement hors sujet pour certains participants, anthropologues principalement. Affirmant que les chiffres cachent l'essentiel, ils posent la question de la pertinence des indicateurs et des statistiques, mais l'on ne trouve cependant pas de contradiction dans les études sur le Mali entre les chiffres de 1998 et de 2006, en ce qui concerne la pauvreté dans le Nord.

Les économistes défendent avec fermeté leurs méthodes et leurs analyses sur ce point. Les indicateurs de pauvreté sont calculés en demandant aux ménages ce qu'ils consomment. D'autre part, soulignent-ils, une route goudronnée à coût élevé mais à faible trafic, comme celle demandée entre la capitale et le Nord, représenterait un gaspillage économique, du fait de sa sous-utilisation.

Si une qualification de « gaspillage » économique appliquée à un investissement dans le Nord choque profondément certains, d'autres se sentent non moins embarrassés par la violence effective des salafistes ou s'inquiètent de l'opération Serval, très onéreuse. Il faudrait au contraire, pensent-ils, commencer par la construction d'une route jusqu'à Kidal, alors qu'aucune autre ne mène non plus à Tombouctou, pourtant habitée par des milliers de personnes. Mais d'autres n'en maintiennent pas moins que, si une telle infrastructure peut se justifier du point de vue de la cohésion nationale, ce n'est certainement pas le cas du point de vue économique.

Parallèlement, l'on constate que la préoccupation et l'intérêt des Britanniques et des Canadiens à l'égard de cette région se sont accrus avec la prise d'otages survenue à In

Amenas. Cette attaque a eu un impact sur la réflexion britannique ; elle a renforcé l'urgence d'intervenir et de repenser la manière dont la Grande-Bretagne gère sa politique envers l'Afrique du Nord et de l'Ouest.

La discussion conduit également à des considérations plus générales et théoriques sur le développement. Lorsqu'une nouvelle technique est introduite, il faudrait s'interroger sur ce qu'elle modifiera au niveau social et en termes de relations sociales : cela doit aussi être visible.

Au plan national, au Mali comme au Niger ou en Afghanistan, il existe des régions où l'Etat n'a jamais été présent, en raison de l'insécurité ou de l'éloignement. Les « Etats fragiles » font preuve d'une incapacité à assurer leur contrôle dans les régions périphériques. Aussi, la restauration de ce contrôle et la sécurité fait partie du renforcement de ces Etats et de leur stabilité sur le moyen terme. Au-delà des critères économiques, il faudrait donc mettre en place des infrastructures de base, en dégageant aussi ensuite les moyens de les entretenir, ce qui reste problématique : la stabilité ne passera pas par la redistribution des rentes, mais par la reconstruction d'infrastructures, la restauration et l'assainissement de l'appareil d'Etat et un processus d'évolution de certains pouvoirs, tels que les entités décentralisées, dont le Mali a voulu être un pionnier en Afrique francophone.

Pour beaucoup, il serait indispensable d'organiser, sur les mêmes thèmes que ceux de ce séminaire, une réunion en Afrique avec des Africains, et de comparer les réflexions d'ici avec celles de là-bas.

Conclusion

En conclusion générale de cette journée, il apparaît que les débats ont souligné le besoin de créer une interface entre la communauté des chercheurs et l'administration dans ses différentes composantes, soulignant à cet égard l'utilité d'une fonction d'intermédiation exercée dans le cadre de ce séminaire par l'AFD : l'organisation d'un tel événement fait partie de sa vocation, en parallèle à celle dévolue aussi à d'autres composantes des 3D, dont en premier lieu le Centre d'analyse, de prospective et de stratégie (CAPS) du ministère des Affaires étrangères, ou encore différents organes du ministère de la Défense, qui dialoguent également avec les chercheurs.

La journée a également confirmé l'importance de l'expertise pluridisciplinaire française sur le Mali, même si d'autres pays européens en disposent également. Il faut se réjouir de ce que les débats aient été aussi libres et francs entre ces experts et les praticiens. En matière de suivi, il y a consensus pour souhaiter que le contenu des débats puisse être disséminé au dehors pour susciter des retombées plus larges ; il paraîtrait intéressant d'organiser ultérieurement, dans le même ordre d'idées, un séminaire similaire à Bamako, afin d'aborder les mêmes thèmes avec des chercheurs et universitaires maliens et de la sous-région.

Elle a montré aussi qu'il était crucial de maintenir un dialogue entre la recherche scientifique et la mise en œuvre de l'aide au développement. A cet égard, si les analyses économiques, par exemple, sont pleinement acceptées dans des structures telles que le FMI et la Banque mondiale, tel n'est pas nécessairement le cas au sein des institutions françaises. En outre, si les économistes ont su développer un langage les rendant compréhensibles pour les décideurs, d'autres disciplines des sciences humaines ne méritent pas moins, elles aussi, d'être entendues.

Ce séminaire a confirmé en effet l'importance d'une

approche scientifique pluridisciplinaire dans la conception des programmes de développement : dans le cas du Mali, il apparaît aujourd'hui que, dans les programmes engagés à la suite des trois crises précédentes de ce pays, les bailleurs de fonds se sont dans l'ensemble trompés. En cherchant à comprendre les raisons de ces échecs, l'on constate que ce sont sans doute les approches techniques, économiques et financières de ces bailleurs qui ne leur ont pas permis d'appréhender adéquatement les contextes dans lesquels ils travaillaient. Il leur faudra encore un réel effort pour cesser de projeter mécaniquement leurs propres modèles sur les pays aidés.

D'où l'exemplarité potentielle pour l'AFD d'une vocation à prendre désormais en compte, dans son programme d'analyse scientifique, l'ensemble des éléments concourant à l'analyse d'une crise comme celle du Mali, et non pas les seules données macroéconomiques et financières. Ainsi, les aspects anthropologiques, sociologiques et historiques abordés lors de ce séminaire ne peuvent qu'enrichir la connaissance de la réalité malienne, à travers l'examen des évolutions internes de l'islam, de la fragmentation communautaire, de la fluidité des mouvements insurgés ou encore sur des questions de gouvernance.

L'organisation de ce séminaire n'est donc que le début d'un processus visant à « injecter » davantage de savoir local dans les démarches exogènes des bailleurs. Il s'agira de mettre en œuvre une pluridisciplinarité et une multiplicité des regards pour améliorer la qualité du travail des bailleurs dans les projets à venir.

Les bailleurs de fonds dans leur ensemble devront en effet s'appuyer sur une meilleure compréhension de l'univers mental des sociétés où ils interviennent. Ils auront, le cas échéant, à échapper à une sorte de « schizophrénie » à laquelle il leur arrive de succomber. Car, en dépit d'une

certaines connaissances des sociétés locales, ils l'oublient souvent pour repartir sur des concepts généraux venus d'ailleurs, dès lors qu'il s'agit d'engager une réflexion d'ensemble sur un projet concret.

En cette fin de séminaire, les sentiments qui prédominent chez ses organisateurs sont ceux d'une reconnaissance envers les chercheurs pour avoir ouvert tant de pistes, mais aussi d'une frustration due à la durée trop brève de l'exercice. Subsiste aussi l'espoir, extraordinairement fragile par rapport au risque existant, que ne soient plus commises au Mali les mêmes erreurs que par le passé. Pour éviter cela, les réflexions formulées ce jour devront alimenter les stratégies et projets qui seront mis en œuvre dans la sortie de crise.

Les bailleurs de fonds devront décider de ce qu'ils sont prêts à faire pour changer leurs méthodes et mettre un terme aux dysfonctionnements.

Au-delà du seul cas malien, force est de constater enfin que l'approche traditionnelle des bailleurs de fonds, telle

qu'elle se pratique dans les pays en développement les mieux structurés, est inadaptée pour ceux où l'Etat est absent, et qui n'ont plus de capacités effectives de programmation, de planification ou de réflexion.

Ce constat restant insuffisamment partagé, la communauté internationale produit encore trop souvent des lieux communs déconnectés de la réalité du terrain. La coordination reste un mythe et la manière dont les projets sont montés

déstructurent souvent les appareils d'Etat plus qu'ils ne les renforcent. Inévitablement, la multiplication de situations comme celle du Mali exigera que les bailleurs remettent à plat leurs approches, faute de quoi ils deviendront eux aussi une partie du problème. Certes, depuis des années, nombre d'acteurs ont été sensibles à l'impératif de révision et de modernisation du travail en commun avec les bénéficiaires du développement. Mais celui-ci devra encore se concentrer sur la mise en place effective de processus endogènes et partenariaux en partant d'initiatives locales.

Chronologie

Introduction

Le Mali se situe au cœur de l'Afrique occidentale et sur les grandes routes du commerce transsaharien. Il a été le centre d'importantes constructions politiques. Devenu colonie française, sous le nom de Soudan, il fut l'un des territoires clés de l'Afrique-Occidentale française, avant de devenir l'un des hauts lieux du nationalisme africain. Depuis l'indépendance jusqu'à 1990, le Mali a vécu sous deux régimes autoritaires : l'un de type socialiste, sous la direction de Modibo Keïta, l'autre de type militaire, sous la direction de Moussa Traoré. L'année 1990 verra l'émergence d'un pluralisme politique. Durant cette décennie, l'enracinement démocratique et la résolution du problème du Nord ont néanmoins contribué à valoriser l'image du Mali comme un grand pays africain.

Quelques repères historiques

17 janvier 1959 : création de la Fédération du Mali, qui regroupe le Sénégal et le Soudan français (Mali actuel).

20 juin 1960 : indépendance de la Fédération du Mali.

20 août 1960 : démembrement de la Fédération du Mali. Le Sénégal déclare son indépendance.

22 septembre 1960 : proclamation de l'indépendance du Soudan français qui devient la République du Mali. Modibo Keïta devient président de la République.

19 novembre 1968 : coup d'Etat du lieutenant Moussa Traoré.

16 mai 1977 : mort en détention de l'ancien président Modibo Keïta.

19 juin 1979 : victoire de Moussa Traoré à l'élection présidentielle.

1er juin 1984 : le Mali intègre l'Union monétaire ouest-africain (UMOA) et adopte le franc CFA.

9 juin 1985 : réélection de Moussa Traoré.

Octobre-décembre 1990 : rébellion touarègue contre l'oppression malienne.

26 mars 1991 : coup d'Etat du lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré après quatre jours d'émeutes.

12 janvier 1992 : adoption par référendum d'une nouvelle Constitution instaurant le pluralisme politique et un système présidentiel.

11 avril 1992 : signature d'un Pacte national de paix avec les Touaregs.

26 avril 1992 : victoire d'Alpha Oumar Konaré à l'élection présidentielle.

12 février 1993 : condamnation à mort de l'ancien président Moussa Traoré, peine commuée en détention à perpétuité en décembre 1997. Il a été gracié le 29 mai 2002.

1994-1995 : affrontements avec les Touaregs.

17 mai 1997 : réélection d'Alpha Oumar Konaré.

12 mai 2002 : victoire d'Amadou Toumani Touré à l'élection présidentielle.

29 avril 2007 : réélection d'Amadou Toumani Touré.

Août 2007 et mars 2008 : enlèvements de soldats dans le Nord-Est du pays, près de la frontière algérienne, par des rebelles touaregs.

3 avril 2008 : signature à Tripoli (Libye) d'un protocole d'entente mettant fin aux hostilités entre le gouvernement et les rebelles touaregs d'Ibrahim Ag Bahanga.

21 mai 2008 : attaque contre la garnison d'Abeïbara, dans le Nord-Est du pays, par la rébellion touareg (32 morts).

12 février 2009 : démantèlement total des bases des rebelles touaregs de l'ATNMC.

17 février 2009 : 578 rebelles touaregs déposent les armes.

26 août 2011 : mort accidentelle d'Ibrahim Ag Bahanga, chef militaire du Mouvement touareg du Nord-Mali (MTNM).

16 octobre 2011 : création du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), qui revendique l'autodétermination de la région de l'Azawad, au nord du pays.

Chronologie des évènements récents

- **17 janvier 2012** : début de la lutte armée des rebelles touaregs du MNLA, avec la prise d'Aguelhok, dans le Nord du pays.
- **18 mars 2012** : rupture entre le MNLA et Ansar Eddine, mouvement salafiste, conduit par Iyad Ag Ghali, qui souhaite l'instauration de la charia.
- **22 mars 2012** : coup d'Etat du Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'Etat (CNRDRE), présidé par le capitaine Amadou Haya Sanogo.
- **27 mars 2012** : exclusion de la CEDEAO.
- **30 mars 2012** : le mouvement islamiste armé Ansar Dine, appuyé par le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et des éléments d'Aqmi, s'empare de la ville de Kidal (Nord-Est).
- **31 mars 2012** : les rebelles prennent Gao.
- **1er avril 2012** : les rebelles touaregs du MNLA prennent le contrôle de Tombouctou.
- **6 avril 2012** : le MNLA proclame unilatéralement l'indépendance de l'Azawad, territoire dans la partie nord du pays

Signature d'un accord-cadre entre le CNRDRE et la Cedeao prévoyant le transfert du pouvoir aux civils et l'organisation d'élections. Levée des sanctions et de l'embargo total de la Cedeao.

- **8 avril 2012** : démission du président Amadou Toumani Touré.
- **12 avril 2012** : investiture de Dioncounda Traoré comme président de transition.
- **30 avril 2012** : échec d'une tentative de contre coup d'Etat mené par les Bérets rouges du caporal Abidine Guindo, restés loyaux à l'ex-président Touré.
- **20 mai 2012** : signature d'un accord entre la Cedeao, le gouvernement de transition et les putschistes. Les militaires putschistes se voient garantir l'amnistie. Le capitaine Sanogo obtient le statut d'ancien chef de l'État et le président Dioncounda Traoré est confirmé à son poste pour un an, délai qui doit permettre d'organiser des élections.
- **21 mai 2012** : agression du président par intérim, Dioncounda Traoré, dans son bureau du palais présidentiel par des manifestants.

- **26 mai 2012** : le MNLA et Ansar Eddine signent un protocole instaurant un Etat islamique « *qui doit appliquer la législation islamique dans tous les domaines de la vie, basée sur le Coran et la Sunna* ».
- **27 juin 2012** : le Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) prend le contrôle de Gao après en avoir chassé les indépendantistes touaregs du MNLA.
- **30 juin 2012** : début de la destruction de mausolées et de lieux saints de l'islam à Tombouctou par les islamistes d'Ansar Eddine.
- **11 juillet 2012** : les islamistes contrôlent la totalité du nord du pays après avoir chassé les rebelles touaregs du MNLA de leur dernier bastion d'Ansogo.
- **27 juillet 2012** : retour à Bamako du président par intérim Dioncounda Traoré, après deux mois de convalescence à Paris.
- **20 août 2012** : Cheick Modibo Diarra annonce la composition d'un gouvernement d'union nationale. Il comprend plusieurs personnalités proches des putschistes, ainsi qu'un ministre touareg.
- **12 octobre 2012** : le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution pressant les pays ouest-africains de préciser leurs plans en vue d'une intervention militaire destinée à reconquérir le nord du Mali. Le texte invite aussi le gouvernement malien et les rebelles touaregs, évincés dans le Nord malien par les islamistes, à entamer un processus de négociation.
- **11 novembre 2012**: sommet sur le Mali à Abuja. Des dirigeants de la Cédéao et d'autres pays africains décident d'envoyer 3 300 militaires pour aider l'armée à chasser les groupes islamistes du Nord.
- **14 novembre 2012** : Ansar Eddine renonce à vouloir imposer la charia dans tout le pays.
- **11 décembre 2012** : démission du Premier ministre, Cheick Modibo Diarra, suite à son arrestation par des soldats de l'ex-junte militaire, dirigée par le capitaine Amadou Haya Sanogo. Quelques heures plus tard, il annonce à la télévision la démission de son gouvernement. Diango Cissoko, médiateur de la République, est nommé dès le 11 décembre pour le remplacer.
- **9 janvier 2013** : début de l'offensive des islamistes vers le Sud du pays.
- **10 janvier 2013** : les insurgés islamistes progressent vers le Sud et chassent l'armée de la localité stratégique de Konna.
- **11 janvier 2013** : « Opération «Serval » - début de l'intervention des forces françaises contre les groupes armés islamistes en soutien de l'armée malienne.

- **14 janvier 2013** : Les islamistes prennent de contrôle de Diabali. L'Algérie ferme sa frontière avec le Mali.
- **18 janvier 2013** : les forces françaises et maliennes reprennent le contrôle de Konna.
- **18 janvier 2013** : début du déploiement des premiers contingents de la Mission internationale de soutien au Mali (MISMA).
- **21 janvier 2013** : reconquête de Diabali et Douentza par les forces maliennes et françaises.
- **24 janvier 2013** : une faction des Touaregs d'Ansar Dine, l'un des groupes islamistes qui contrôlent le nord du Mali, quitte l'organisation et annonce être prête à des négociations avec le gouvernement de Bamako. Création d'un nouveau mouvement islamiste : le Mouvement islamique de l'Azawad (MIA), suite à cette scission.
- **26 janvier 2013** : libération de Gao par les forces françaises et maliennes.
- **28 janvier 2013** : libération de Tombouctou par les forces françaises et maliennes.
- **28 janvier 2013** : Kidal passe sous le contrôle du MNLA.
- **30 janvier 2013** : l'aéroport de Kidal passe sous le contrôle de l'armée française.
- **2 février 2013** : visite du président français, François Hollande, à Bamako et Tombouctou.
- **5 février 2013** : le MNLA annonce « coordonner » son action dans le Nord du Mali avec les forces françaises contre les « terroristes » islamistes.
- **8 et 9 février 2013** : attentats-suicides revendiqués par le MUJAO à Gao.
- **10 février 2013** : contre-attaque du MUJAO à Gao.
- **25 avril 2013** : création par l'ONU d'une Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma).
- **2 mai 2013** : création du Haut conseil de l'Azawad.
- **18 juin 2013** : signature à Ouagadougou (Burkina Faso) d'un « accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali » entre les autorités de transition et les rebelles touaregs.
- **1er juillet 2013** : la Minusma prend le relais de la MISMA.
- **11 août 2013** : victoire d'Ibrahim Boubacar Keïta à l'élection présidentielle.

Biographie des participants aux tables rondes*

Eric Blanchot

Eric Blanchot est gestionnaire du programme Sahel du HD Centre, organisation de médiation basé à Genève qu'il a rejoint en 2012. Il est également médiateur pour le Bureau du conseiller-médiateur (CAO, Banque mondiale) au Tchad. Il a été modérateur dans un programme du PNUD en Côte-d'Ivoire (réforme du secteur de la sécurité) et pour l'OCDE (consultation sur les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles, Tchad). En tant que facilitateur, il a été impliqué depuis 2006 dans une initiative du Centre Woodrow Wilson pour un leadership coopératif en République démocratique du Congo. Depuis 2002, il enseigne la négociation et la médiation à l'ENA (l'École européenne de gouvernance), pour d'autres Grandes Ecoles et universités françaises, ainsi que pour l'UNITAR (United Nations Institut for Training and Research).

Pierre Boilev

Pierre Boilev, professeur d'histoire de l'Afrique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et spécialiste de la période coloniale et contemporaine au Sahara, est directeur du Centre d'études des mondes africains (CEMAf) depuis 2006. Il a fait sa thèse sur la révolte touareg de 1962 au Mali, publiée sous le titre : *Les Touaregs Kel Adagh : dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain*, Paris, Karthala, 1999, 644 p.

Françoise Bourdarias

Françoise Bourdarias est anthropologue, enseignant-chercheur au département de sociologie et d'anthropologie de l'Université de Tours (UMR CNRS 6173 CITERES). Des recherches menées au Mali ont pour objet les formes d'inscription locales de dynamiques économiques et sociales internes et externes à la société malienne : luttes foncières, transformation des pratiques politiques, développement de nouveaux mouvements religieux, transformations du salariat. Les recherches en cours concernent les migrations chinoises au Mali. Ses dernières publications comprennent : « Dieu n'aime pas voir gaspiller l'argent : gestion des ressources monétaires et voies du salut au Mali », in Guerin, I. et M. Sélim (2012), *A quoi et comment dépenser son argent ? Hommes et femmes face aux mutations globales de la consommation*, L'Harmattan, Paris, pp. 275-296, et « Débiteurs et créanciers. Constructions et délégitimation des pouvoirs au Mali », in Hours, B. et P. Ould Ahmed (2013), *La dette de qui, la dette de quoi? Une économie anthropologique de la dette*, L'Harmattan, Paris, pp. 143-170 (voir également la bibliographie).

André Bourgeot

André Bourgeot, directeur de recherche émérite au CNRS (Laboratoire d'anthropologie sociale Collège de France ; EHESS ; UMR 7130), assure la direction scientifique du programme «Nouveaux enjeux dans l'espace saharo-sahélien» (NESS) à la Fondation de la maison des sciences de l'homme (FMSH) à Paris. Depuis sa découverte du monde saharien en 1961 et ses premiers terrains anthropologiques chez les Kel Ahaggar algériens, puis chez les agro-pasteurs Kel Owey nigériens, grands

*Ces notices biographiques correspondent aux positions des intervenants au moment du séminaire, le 12 avril 2012. Certaines d'entre elles ont pu évoluer depuis cette date. NDLR

caravaniers du monde touareg, il a effectué de multiples séjours d'enquête dans les pays sahéliens, principalement le Mali et le Niger. Ses nombreuses publications, dont certaines sont indiquées en bibliographie, vont de l'ethnographie (« Le costume des Kel Ahaggar », Libyca, 1696) à l'anthropologie politique, en passant, plus récemment, par la géopolitique.

Joseph Brunet-Jailly

Joseph Brunet-Jailly, économiste, a été professeur à la Faculté des sciences économiques d'Aix-en-Provence (et son Doyen de 1979 à 1982), puis directeur de recherches à l'Institut de recherches pour le Développement (IRD) ; depuis sa retraite, il est enseignant à Sciences-Po Paris (master Global Health) et consultant indépendant. Il a longuement vécu en Afrique de l'Ouest et garde un intérêt particulier pour ce qui se passe dans cette partie du monde.

Pierre Calame

Pierre Calame, polytechnicien et ingénieur des Ponts et chaussées, a assumé de nombreuses fonctions au sein de l'administration française, avant de se consacrer à la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH), dont il a été directeur exécutif (1987-2009), puis président du Conseil de Fondation. Avec cette Fondation, il est l'un des principaux responsables de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire, réseau informel de personnes, institutions et mouvements associatifs déterminés à agir et peser ensemble sur l'avenir à partir d'une plate-forme rédigée en 1993 et définissant des valeurs et principes d'action en vue d'un monde plus responsable et solidaire. La FPH a appuyé la naissance et le développement de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA), en partant du constat de l'inefficacité de l'aide internationale tant que les sociétés africaines ne se reconnaîtront pas dans la manière dont elles sont gérées. C'est aussi avec l'ARGA et en s'appuyant sur les réflexions et propositions accumulées au cours des dix dernières années qu'il a en 2013 accompagné, à la demande de la Commission européenne, l'élaboration, par la Présidence transitoire du Mali, d'une stratégie de sortie de crise intitulée «le Mali, de la crise à la refondation». Le texte comporte un volet sur la refondation de l'aide internationale. Parmi les nombreux ouvrages de Pierre Calame, *La Démocratie en miettes, pour une révolution de la gouvernance* (Paris, Descartes & Cie/ Charles Léopold Mayer, 2003) et *Essai sur l'œconomie* (Editions Charles Léopold Mayer, 2009).

Charles Grémond

Charles Grémond est historien, chargé de recherches à l'IRD (LPED – Marseille), chercheur associé au CEMAf. Ses recherches au Nord-Mali et au Niger portent sur l'histoire précoloniale des Touaregs et de leurs voisins, sur les situations de crise et de résistances à l'époque coloniale et depuis l'indépendance, sur la question des liens sociaux, des (dé)constructions territoriales, de la mobilité et de la sédentarisation. Sa thèse de doctorat a été éditée sous le titre *Les Touaregs Iwellemedan (1647-1896). Un ensemble politique de la Boucle du Niger* (Paris, Karthala, 2010) et il a publié récemment « Comment imaginer revivre ensemble ? », Au Nord-Mali, des responsables civils tentent de préserver la cohésion sociale mise à mal par des groupes armés », in *Sahel, Eclairer le passé pour mieux dessiner l'avenir*, GRIP, Bruxelles, 2013, pp.120-132 ; « Ancrage au sol et (nouvelles) mobilités dans l'espace Saharo-sahélien : des expériences similaires et compatibles », L'Année du Maghreb, VII, dossier « Sahara en mouvement », 2012, pp. 177-189, ainsi que d'autres contributions à des ouvrages collectifs cités en bibliographie.

Yvan Guichaoua

Yvan Guichaoua est enseignant-chercheur en politique internationale à l'Université d'East Anglia (Royaume-Uni). Ses travaux portent sur la dynamique des groupes armés irréguliers et les trajectoires combattantes en Afrique de l'Ouest. Il est l'auteur de différents articles et chapitres d'ouvrages sur ces thématiques et a récemment coordonné les publications suivantes : *Understanding Collective Political Violence* (2011) et *The Developmental Challenges of Mining and Oil* (2012), toutes deux parues à Londres chez Pgrave Macmillan.

Gilles Holder

Gilles Holder est anthropologue au CNRS, chercheur au Centre d'études africaines de l'EHESS, et travaille depuis une vingtaine d'années au Mali sur les dynamiques politiques et religieuses. Il a notamment coordonné le projet ANR PUBLISLAM - Espaces publics religieux : États, sociétés civiles et islam en Afrique de l'Ouest (2007-2012) et co-dirige un projet franco-malien du MAE intitulé « Patrimonialisation et stratégies mémorielles du religieux au Mali » (2009-2013). Il prépare deux ouvrages collectifs, l'un avec Moussa Sow, *L'Afrique des laïcités* (Editions Tombouctou/IRD, 2013), et l'autre co-dirigé avec Jean-Pierre Dozon, *Le travail politique de l'islam en Afrique : réislamisation, espaces publics et nouveaux populismes* (Paris, Karthala, prévu en 2014).

Michèle Leclerc-Olive

Michèle Leclerc-Olive, sociologue au CNRS, est membre de l'Iris (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux- Sciences sociales, politique, santé) de l'EHESS. Ses travaux portent notamment sur les pratiques politiques locales et sur les migrations. Ses recherches de terrain au Mali se concentrent sur la région de Kayes, dans le sud-ouest du pays. Parmi ses nombreuses publications, elle a notamment dirigé l'ouvrage collectif *Affaires locales. Entre espace communautaire social et espace public politique* (Paris, Karthala, 2006) et a publié « State-building ou refondation de l'État ? Enjeux théoriques et politiques » in Bellina, S., H. Magro & V. de Villemeur (éd.), *La gouvernance démocratique : un nouveau paradigme pour le développement ?* (Paris, Karthala, 2008). Elle vient de diriger un numéro de la revue *Sens Public*, intitulé *A-t-on enterré l'espace public ?* où elle a publié un article sur la situation malienne : « Qu'a « fait » la notion de société civile ? Quelques réflexions suggérées par la crise malienne ».

Etienne Le Roy

Etienne Le Roy est professeur émérite d'anthropologie du droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Depuis le milieu des années 1960, il a consacré une large partie de ses recherches aux politiques foncières, tant en recherches fondamentales, qu'en participant sur le terrain à des réformes foncières, du Sénégal aux Comores et à Madagascar, en passant par le Niger et le Mali. Dans le cadre du Comité technique Foncier et développement, dont il est un des co-fondateurs, il a co-publié récemment à l'ADF une étude prospective sur la situation foncière en Afrique à l'horizon 2050 (voir bibliographie ci-dessous).

André Marty

André Marty est sociologue. Il a consacré l'essentiel de sa vie professionnelle, au sein de l'IRAM (Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement), aux problèmes de développement rural, notamment auprès des pasteurs et agro-pasteurs des pays sahéliens. Il a été amené à attacher une attention particulière à la prévention des conflits et à la recherche de solutions concrètes à la sortie de crises d'origines diverses (sécheresses, violences, etc.).

Paul Melly

Paul Melly, journaliste et chercheur britannique, est Associate Fellow du Programme Afrique du Royal Institute of International Affairs (Chatham House), à Londres. Il se concentre sur les questions politiques et de développement en Afrique de l'Ouest, ainsi que sur les relations extérieures de cette région.

Gwénola Possémé-Rageau

Gwénola Possémé-Rageau, consultante indépendante, a été chargée de programme Gouvernance, Paix et Sécurité, au sein du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE). Parallèlement à ses activités de conseil, elle dirige un séminaire sur l'Afrique à l'École des Hautes Études Politiques (HEI/HEP) de Paris. Au Mali, elle collabore au Programme Sahel du Centre pour le dialogue humanitaire (CHD), sur les questions de réconciliation et de genre. Elle a également dirigé une étude sur les investissements publics dans le Nord.

Marc Raffinot

Marc Raffinot, Maître de conférences à l'université Paris Dauphine (UMR LEDa-DIAL) après avoir enseigné en Algérie puis au Sénégal, s'est spécialisé en économie du développement, notamment dans les domaines de la macroéconomie du développement et du financement du développement (finances publiques, endettement et stratégies de lutte contre la pauvreté). Ancien directeur de recherches à la Société d'Etudes du développement Economique et social (SEDES), il travaille également en tant qu'expert sur les questions de macroéconomie du développement, de finances publiques, de réduction de la pauvreté et d'évaluation (notamment dans les pays d'Afrique de l'Ouest).

Liste des acronymes et abréviations

ADEMA	Alliance pour la démocratie au Mali
ANICT	Agence nationale des investissements des collectivités territoriales
ATT	Ahmadou Toumani Touré
AQMI	Al Qaïda au Maghreb islamique
CAPS	Centre d'analyse, de prospective et de stratégie
CDH	Centre pour le dialogue humanitaire
3 D	Diplomatie, Défense, Développement
ELIM	Enquête légère intégrée auprès des ménages (Banque mondiale)
FMI	Fonds monétaire international
HCIM	Haut conseil islamique du Mali
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
INPS	Institut national de prévoyance sociale
MAA	Mouvement arabe de l'Azawad
MAAF	Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt
MCC	Millenium Challenge Corporation
MIA	Mouvement islamique de l'Azawad
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
MNA	Mouvement national de l'Azawad
MNLA	Mouvement national de libération de l'Azawad
MUJAO	Mouvement pour l'Unité et le jihad en Afrique de l'Ouest
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
PPDRN	Programme décennal de développement de la région du Nord
URD	Union pour la République et la démocratie

Références bibliographiques

Parmi les très nombreuses publications dont le Mali ne cesse de faire l'objet, sont mentionnées ici des contributions récentes des intervenants à la tribune, qui permettent d'apporter un éclairage complémentaire sur leurs communications lors du séminaire 12 avril 2013 :

Bourgeot, A. (2013a), « Le nomadisme : un défi au découpage territorial du Mali », *Diplomatie*, n°60, pp. 87-88.

Bourgeot, A. (2013b), « Rébellions et djihadisme dans le septentrion malien », in Konaté (éd.), *Le Mali entre doute et espoir. Réflexions sur la Nation à l'épreuve de la crise du Nord*, Editions de Tombouctou, Bamako, pp. 23-45.

Bourgeot, A. (2013c), « Des Touaregs en rébellions », in Pérouse de Montclos (éd.), *La tragédie malienne*, Editions vendémiaire, Paris, pp. 102-117.

Bourgeot, A. (2012), « Vers une recomposition géopolitique des espaces sahariens », in Mokhefi Antil (éd.), *Le Maghreb et son Sud : vers des liens renouvelés*, CNRS-IFRI, Paris, pp. 91-109.

Bourgeot, A. (2011), « Sahara de tous les enjeux », numéro spécial « Géopolitique du Sahara », *Hérodote*, pp. 42-77.

Bourgeot, A. et E. Grégoire (2011), « Désordre, pouvoirs et recomposition territoriales au Sahara », numéro spécial « Géopolitique du Sahara », *Hérodote*, pp. 3-11.

Bourgeot, A. (2000), « Sahara : espace géostratégique et enjeux politiques », *Autrepart*, pp. 21-48.

Bourgeot, A. (éd.) (1999), *Horizons nomades en Afrique sahélienne. Sociétés, développement et démocratie*, Karthala, Paris.

Bourgeot, A. (1995), *Les sociétés touarègues. Nomadisme, identité, résistance*, Karthala, Paris.

Bourdarias, F. (2010), « Redéfinitions de l'Etat-nation et des territoires au Mali en temps de crise : migrants chinois et populations locales », in Phelinas et Sélim, *La crise vue d'ailleurs*, L'Harmattan, Paris, pp. 139-169.

Bourdarias, F. (2010), « Migrants chinois et société malienne : les constructions locales de la mondialisation », *Les Temps Modernes*, 657, pp. 158-189.

Bourdarias, F. (2010), « Chinese Migrants and Society in Mali: Local constructions of Globalization », *African and Asian Studies* 9, pp. 269-285.

- Bourdarias, F. (2009), « Mobilités chinoises et dynamiques sociales locales au Mali », *Politique Africaine*, dossier « Afrique, la globalisation par les Suds », n°113, mars, pp. 28-54.
- Bourdarias, F. (2009), « Migrants chinois au Mali : une pluralité de mondes sociaux », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 25, pp. 7-24.
- Bourdarias, F. (2009), « Constructions religieuses du politique aux confins de Bamako (Mali) », *Civilisations*, 58-2, pp. 21-40.
- Bourdarias, F. (2008), « L'imam, le soufi et Satan, recompositions religieuses à Bamako (Mali) », in Bourdarias et Bertheleu (éd.), *Les constructions locales du politique*, PUFR, Tours, pp. 115-139.
- Bourdarias, F. (2006), « La ville mange la terre. Conflits fonciers à la périphérie de Bamako (Mali) », in Fay et Quiminal (éd.), *Pouvoirs et décentralisation en Afrique de l'Ouest*, ed., IRD, Paris, pp. 221-238.
- Bourdarias, F. (2004), « Nul ne peut comprendre la femme, nulle ne peut comprendre l'homme. Urbanisation et recomposition des rapports sociaux de genres à Bamako (Mali) », in Denèfle (éd.), *Femmes et Villes*, MSHS, Tours, pp. 51-64.
- Durand-Lasserve, A. et E. Le Roy (2012), *La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050*, ADF, Paris.
- Grégoire, E. (2013), « Islamistes et rebelles maliens : alliances, rivalités et ruptures », *EchoGéo* (en ligne), 3 juillet, pp. 1-37.
- Grémond, Ch. (2005), « Comment les Touaregs ont perdu le fleuve. Eclairage sur les pratiques et les représentations foncières dans le cercle de Gao (Mali), XIX^e-XX^e siècles », in Cormier-Salem, Juhé-Beaulaton, Boutrais et Roussel (éd.), *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, IRD, Paris, pp. 237-290.
- Günther I., M. A. Marouani et M. Raffinot (2006), *La croissance pro-pauvres au Mali*, Notes et documents n° 32, Agence Française de Développement, Paris.
- Holder, G. (2013), *Le Mali contemporain, un empire éclaté ?*, Vendémiaire, Paris.
- Holder, G. (2013), « Mon pays S.A. : un certain retour sur la démocratie exemplaire au Mali et sa déraison islamique », *Dossiers du CERI*, CERI, Paris.
- Holder, G. et M. Saint-Lary (2013), « Enjeux démocratiques et (re)conquête du politique en Afrique. De l'espace public religieux à l'émergence d'une sphère islamique oppositionnelle », *Sens public*.
- Holder, G. (2012), « Chérif Ousmane Madani Haïdara et l'association islamique Ançar Dine », *Cahiers d'études africaines*.
- Holder, G. (2009), « Un pays musulman en quête d'État-nation », in *L'islam, nouvel espace public en Afrique*, Karthala, Paris.
- Le Roy, E., 2013, « Pluralisme juridique et taxation foncière. Réintroduire la confiance, chaînon manquant dans les processus de gestion urbaine en Afrique francophone de l'ouest », *Techniques financières et développement*, N° 112, septembre.

Le Roy, E. (2011), *La terre de l'autre, une anthropologie des régimes d'appropriation foncière*, LGDJ, Paris.

Le Roy, E. (1999), *Le jeu des lois, une anthropologie dynamique du droit*, LGDJ, Paris.

Marty, A., R. Ag Mossa et Y. H. Touré (2004), *Les liens sociaux au Nord-Mali. Entre fleuve et dunes. Récits et témoignages*, Karthala, Paris.

Van de Walle, N. (2012), *Foreign Aid in Dangerous Places. The donors and Mali's democracy*, Working Paper No. 2012/61, Juillet, UNU-WIDER.

<http://www.afrique-gouvernance.net> (site de l'ARDA).

Série Documents de travail / Working Papers Series Publiés depuis janvier 2009 / published since January 2009

Les numéros antérieurs sont consultables sur le site : <http://recherche.afd.fr>

Previous publications can be consulted online at: <http://recherche.afd.fr>

- N° 78 « L'itinéraire professionnel du jeune Africain » - Les résultats d'une enquête auprès de jeunes leaders Africains sur les dispositifs de formation professionnelle post-primaire
Richard Walther, consultant ITG, Marie Tamoifo, porte-parole de la jeunesse africaine et de la diaspora
Contact : Nicolas Lejosne, AFD - janvier 2009.
- N° 79 Le ciblage des politiques de lutte contre la pauvreté : quel bilan des expériences dans les pays en développement ?
Emmanuelle Lavallée, Anne Olivier, Laure Pasquier-Doumer, Anne-Sophie Robilliard, DIAL - février 2009.
- N° 80 Les nouveaux dispositifs de formation professionnelle post-primaire. Les résultats d'une enquête terrain au Cameroun, Mali et Maroc
Richard Walther, Consultant ITG
Contact : Nicolas Lejosne, AFD - mars 2009.
- N° 81 *Economic Integration and Investment Incentives in Regulated Industries*
Emmanuelle Auriol, Toulouse School of Economics, Sara Biancini, Université de Cergy-Pontoise, THEMA,
Comments by : Yannick Perez and Vincent Rious - April 2009.
- N° 82 Capital naturel et développement durable en Nouvelle-Calédonie - Etude 1. Mesures de la « richesse totale » et soutenabilité du développement de la Nouvelle-Calédonie
Clément Brelaud, Cécile Couharde, Vincent Géronimi, Elodie Maître d'Hôtel, Katia Radja, Patrick Schembri, Armand Taranco, Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, GEMDEV
Contact : Valérie Reboud, AFD - juin 2009.
- N° 83 *The Global Discourse on "Participation" and its Emergence in Biodiversity Protection*
Olivier Charnoz, AFD - July 2009.
- N° 84 *Community Participation in Biodiversity Protection: an Enhanced Analytical Framework for Practitioners*
Olivier Charnoz, AFD - August 2009.
- N° 85 Les Petits opérateurs privés de la distribution d'eau à Maputo : d'un problème à une solution ?
Aymeric Blanc, Jérémie Cavé, LATTS, Emmanuel Chaponnière, Hydroconseil
Contact : Aymeric Blanc, AFD - août 2009.
- N° 86 Les transports face aux défis de l'énergie et du climat
Benjamin Dessus, Global Chance.
Contact : Nils Devernois, département de la Recherche, AFD - septembre 2009.
- N° 87 Fiscalité locale : une grille de lecture économique
Guy Gilbert, professeur des universités à l'École normale supérieure (ENS) de Cachan
Contact : Réjane Hugounenq, AFD - septembre 2009.

- N° 88 Les coûts de formation et d'insertion professionnelles - Conclusions d'une enquête terrain en Côte d'Ivoire
Richard Walther, expert AFD avec la collaboration de Boubakar Savadogo (Akilia) et de Borel Foko (Pôle de Dakar)
Contact : Nicolas Lejosne, AFD - octobre 2009.
- N° 89 Présentation de la base de données. Institutional Profiles Database 2009 (IPD 2009)
Institutional Profiles Database III - Presentation of the Institutional Profiles Database 2009 (IPD 2009)
Denis de Crombrughe, Kristine Farla, Nicolas Meisel, Chris de Neubourg, Jacques Ould Aoudia, Adam Szirmai
Contact : Nicolas Meisel, département de la Recherche, AFD - décembre 2009.
- N° 90 Migration, santé et soins médicaux à Mayotte
Sophie Florence, Jacques Lebas, Pierre Chauvin, Equipe de recherche sur les déterminants sociaux de la santé et du recours aux soins UMRS 707 (Inserm - UPMC)
Contact : Christophe Paquet, AFD - janvier 2010.
- N° 91 Capital naturel et développement durable en Nouvelle-Calédonie - Etude 2. Soutenabilité de la croissance néo-calédonienne : un enjeu de politiques publiques
Cécile Couharde, Vincent Géronimi, Elodie Maître d'Hôtel, Katia Radja, Patrick Schembri, Armand Taranco
Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines, GEMDEV
Contact : Valérie Reboud, AFD - janvier 2010.
- N° 92 *Community Participation Beyond Idealisation and Demonisation: Biodiversity Protection in Soufrière, St. Lucia*
Olivier Charnoz, AFD - January 2010.
- N° 93 *Community Participation in the Pantanal, Brazil: Containment Games and Learning Processes*
Participation communautaire dans le Pantanal au Brésil : stratégies d'endiguement et processus d'apprentissage
Olivier Charnoz, AFD - février 2010.
- N° 94 Développer le premier cycle secondaire : enjeu rural et défis pour l'Afrique subsaharienne
Alain Mingat et Francis Ndem, IREDU, CNRS et université de Bourgogne
Contact : Jean-Claude Balmès, département Education et formation professionnelle, AFD - avril 2010
- N° 95 Prévenir les crises alimentaires au Sahel : des indicateurs basés sur les prix de marché
Catherine Araujo Bonjean, Stéphanie Brunelin, Catherine Simonet, CERDI - mai 2010.
- N° 96 La Thaïlande : premier exportateur de caoutchouc naturel grâce à ses agriculteurs familiaux
Jocelyne Delarue, AFD - mai 2010.
- N° 97 Les réformes curriculaires par l'approche par compétences en Afrique
Francoise Cros, Jean-Marie de Ketele, Martial Dembélé, Michel Develay, Roger-François Gauthier, Najoua Ghriss, Yves Lenoir, Augustin Murayi, Bruno Suchaut, Valérie Tehio - juin 2010.
- N° 98 Les coûts de formation et d'insertion professionnelles - Les conclusions d'une enquête terrain au Burkina Faso
Richard Walther, Boubakar Savadogo, consultants en partenariat avec le Pôle de Dakar/UNESCO-BREDA.
Contact : Nicolas Lejosne, AFD - juin 2010.
- N° 99 *Private Sector Participation in the Indian Power Sector and Climate Change*
Shashanka Bhide, Payal Malik, S.K.N. Nair, Consultants, NCAER
Contact: Aymeric Blanc, AFD - June 2010.
- N° 100 Normes sanitaires et phytosanitaires : accès des pays de l'Afrique de l'Ouest au marché européen - Une étude empirique
Abdelhakim Hammoudi, Fathi Fakhfakh, Cristina Grazia, Marie-Pierre Merlateau.
Contact : Marie-Cécile Thirion, AFD - juillet 2010.

- N° 101 Hétérogénéité internationale des standards de sécurité sanitaire des aliments : Quelles stratégies pour les filières d'exportation des PED ? - Une analyse normative
Abdelhakim Hammoudi, Cristina Grazia, Eric Giraud-Héraud, Oualid Hamza.
Contact : Marie-Cécile Thirion, AFD - juillet 2010.
- N° 102 Développement touristique de l'outre-mer et dépendance au carbone
Jean-Paul Ceron, Ghislain Dubois et Louise de Torcy.
Contact : Valérie Reboud, AFD - octobre 2010.
- N° 103 Les approches de la pauvreté en Polynésie française : résultats et apports de l'enquête sur les conditions de vie en 2009
Javier Herrera, IRD-DIAL, Sébastien Merceron, Insee.
Contact : Cécile Valadier, AFD - novembre 2010.
- N° 104 La gestion des déchets à Coimbatore (Inde) : frictions entre politique publique et initiatives privées
Jérémy Cavé, Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTTS), CNRS - décembre 2010.
- N° 105 Migrations et soins en Guyane - Rapport final à l'Agence Française de Développement dans le cadre du contrat AFD-Inserm
Anne Jolivet, Emmanuelle Cadot, Estelle Carde, Sophie Florence, Sophie Lesieur, Jacques Lebas, Pierre Chauvin
Contact : Christophe Paquet, AFD - décembre 2010.
- N° 106 Les enjeux d'un bon usage de l'électricité : Chine, Etats-Unis, Inde et Union européenne
Benjamin Dessus et Bernard Laponche avec la collaboration de Sophie Attali (Topten International Services), Robert Angioletti (Ademe), Michel Raoust (Terao)
Contact : Nils Devernois, département de la Recherche, AFD - février 2011.
- N° 107 Hospitalisation des patients des pays de l'Océan indien - Prises en charges spécialisées dans les hôpitaux de la Réunion
Catherine Dupilet, Dr Roland Cash, Dr Olivier Weil et Dr Georges Maguerez (cabinet AGEAL)
En partenariat avec le Centre Hospitalier Régional de la Réunion et le Fonds de coopération régionale de la Réunion
Contact : Philippe Renault, AFD - février 2011.
- N° 108 *Peasants against Private Property Rights: A Review of the Literature*
Thomas Vendryes, Paris School of Economics - February 2011.
- N° 109 Le mécanisme REDD+ de l'échelle mondiale à l'échelle locale - Enjeux et conditions de mise en oeuvre
ONF International
Contact : Tiphaine Leménager, département de la Recherche, AFD - mars 2011.
- N° 110 L'aide au Commerce : état des lieux et analyse
Aid for Trade: A Survey
Mariana Vijil, Marilyne Huchet-Bourdon et Chantal Le Mouél, Agrocampus Ouest, INRA, Rennes.
Contact : Marie-Cécile Thirion, AFD - avril 2011.
- N° 111 Métiers porteurs : le rôle de l'entrepreneuriat, de la formation et de l'insertion professionnelle
Sandra Barlet et Christian Baron, GRET
Contact : Nicolas Lejosne, AFD - avril 2011.
- N° 112 Charbon de bois et sidérurgie en Amazonie brésilienne : quelles pistes d'améliorations environnementales ?
L'exemple du pôle de Carajas
Ouvrage collectif sous la direction de Marie-Gabrielle Piketty, Cirad, UMR Marchés
Contact : Tiphaine Leménager, département de la Recherche, AFD - avril 2011.

- N° 113 Gestion des risques agricoles par les petits producteurs Focus sur l'assurance-récolte indicielle et le warrantage
Guillaume Horrécourt, Bastien Oggeri, Ilan Rozenkopf sous l'encadrement de : Anne Chetaille, Aurore Duffau, Damien Lagandré
Contact : Bruno Vindel, département des Politiques alimentaires, AFD - mai 2011.
- N° 114 Analyse de la cohérence des politiques commerciales en Afrique de l'Ouest
Jean-Pierre Rolland, Arlène Alpha, GRET
Contact : Jean-René Cuzon, département PSP, AFD - juin 2011
- N° 115 L'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations en situation de crise : comment passer de l'urgence à la reconstruction et au développement ?
Julie Patinet (Groupe URD) et Martina Rama (Académie de l'eau), sous la direction de François Grünewald (Groupe URD)
Contact : Thierry Liscia, département du Pilotage stratégique et de la Prospective, AFD
- N° 116 Formation et emploi au Maroc : état des lieux et recommandations
Jean-Christophe Maurin et Thomas Mélonio, AFD - septembre 2011.
- N° 117 *Student Loans: Liquidity Constraint and Higher Education in South Africa*
Marc Gurgand, Adrien Lorenceau, Paris School of Economics
Contact: Thomas Mélonio, AFD - September 2011.
- N° 118 Quelles(s) classe(s) moyenne(s) en Afrique ? Une revue de littérature
Dominique Darbon, IEP Bordeaux, Comi Toulabor, LAM Bordeaux
Contacts : Virginie Diaz et Thomas Mélonio, AFD - décembre 2011.
- N° 119 Les réformes de l'aide au développement en perspective de la nouvelle gestion publique
Development Aid Reforms in the Context of New Public Management
Jean-David Naudet, AFD - février 2012.
- N° 120 *Fostering Low-Carbon Growth Initiatives in Thailand*
Contact: Cécile Valadier, AFD - February 2012
- N° 121 Interventionnisme public et handicaps de compétitivité : analyse du cas polynésien
Florent Venayre, Maître de conférences en sciences économiques, université de la Polynésie française et LAMETA, université de Montpellier
Contacts : Cécile Valadier et Virginie Olive, AFD - mars 2012.
- N° 122 Accès à l'électricité en Afrique subsaharienne : retours d'expérience et approches innovantes
Anjali Shanker (IED) avec les contributions de Patrick Clément (Axenne), Daniel Tapin et Martin Buchsenschutz (Nodalys Conseil)
Contact : Valérie Reboud, AFD - avril 2012.
- N° 123 *Assessing Credit Guarantee Schemes for SME Finance in Africa: Evidence from Ghana, Kenya, South Africa and Tanzania*
Angela Hansen, Ciku Kimeria, Bilha Ndirangu, Nadia Oshry and Jason Wendle, Dalberg Global Development Advisors
Contact: Cécile Valadier, AFD - April 2012.
- N° 124 Méthodologie PEFA et collectivités infranationales : quels enseignements pour l'AFD ?
Contacts : Frédéric Audras et Jean-François Almanza, AFD - juillet 2012
- N° 125 *High Returns, Low Attention, Slow Implementation: The Policy Paradoxes of India's Clean Energy Development*
Ashwini Swain, University of York,
Contact : Olivier Charnoz, PhD, AFD - July 2012

- N° 126 *In Pursuit of Energy Efficiency in India's Agriculture: Fighting 'Free Power' or Working with it?*
Ashwini Swain, University of York,
Contact : Olivier Charnoz, PhD, AFD - August 2012
- N° 127 L'empreinte écologique et l'utilisation des sols comme indicateur environnemental : quel intérêt pour les politiques publiques ?
Jeroen van den Bergh, Universitat Autònoma de Barcelona,
Contact : Fabio Grazi, département de la Recherche, AFD - octobre 2012
- N° 128 *China's Coal Methane: Actors, Structures, Strategies and their Global Impacts*
Ke Chen, Research consultant & Olivier Charnoz, PhD, AFD - November 2012
- N° 129 Quel niveau de développement des départements et collectivités d'outre-mer ?
Une approche par l'indice de développement humain
Olivier Sudrie, cabinet DME
Contact : Vincent Joguet, AFD - novembre 2012
- N° 130 Taille des villes, urbanisation et spécialisations économiques
Une analyse sur micro-données exhaustives des 10 000 localités maliennes
Claire Bernard, Sandrine Mesplé-Somps, Gilles Spielvogel, IRD, UMR DIAL,
Contact : Réjane Hugounenq, AFD - novembre 2012
- N° 131 Approche comparée des évolutions économiques des Outre-mer français sur la période 1998-2010
Croissance économique stoppée par la crise de 2008
Claude Parain, INSEE, La Réunion, Sébastien Merceron, ISPF, Polynésie française
Contacts : Virginie Olive et Françoise Rivière, économistes, AFD - mars 2013
- N° 132 Equilibre budgétaire et solvabilité des collectivités locales dans un environnement décentralisé
Quelles leçons tirer des expériences nationales ?
Guy GILBERT, Professeur émérite ENS Cachan, CES-PSE, François VAILLANCOURT, Université de Montréal, Québec, Canada
Contact : Réjane Hugounenq, AFD - avril 2013
- N° 133 Les politiques d'efficacité énergétique en Chine, Inde, Indonésie, Thaïlande et Vietnam
Loïc Chappoz et Bernard Laponche, Global Chance
Contact : Nils Devernois, AFD - avril 2013
- N° 134 South-South cooperation and new agricultural development aid actors in western and southern Africa
China and Brazil - Case studies
Jean-Jacques Gabas, CIRAD, UMR ARTDev et Frédéric Goulet, CIRAD, UMR Innovation
- N° 135 L'économie politique et la gestion territoriale des services environnementaux
Bernard Dafflon, université de Fribourg (Suisse)
Contact : Réjane Hugounenq, AFD - juin 2013